

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

de

CHATEAU - THIERRY

(Aisne)

ANNÉE 1868



CHATEAU - THIERRY

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE RENAUD

Editeur de « l'Echo de l'Aisne », Grande-Rue, 15

1868

~~~~~  
**La Société laisse aux auteurs des travaux insérés dans ses Annales  
la responsabilité de leurs opinions.**  
~~~~~

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

et Archéologique

DE CHATEAU-THIERRY



PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1868



SÉANCE DU 9 JANVIER 1868

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

La Société Historique et Archéologique de Château-Thierry s'est réunie le 9 janvier, sous la présidence de M. Hachette, dans une des salles de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances.

Étaient présents : M. Hachette, président ; M. de Vertus, vice-président ; MM. Barbey, Périn, Renaud, Mayeux, Drouët, Bénard, Germain, Harant, Proulle, Buirette, membres titulaires ; et MM. Rollet et Moulin, membres correspondants.

La séance s'ouvre par la lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté.

M. le Président donne communication à la Société des différents ouvrages qu'il a reçus dans le courant du mois de décembre.

1° *Annales de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt* (Vaucluse) ;

2° *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie* (16^e année, 63^e et 64^e livraisons de juillet à décembre).

M. le Président, à la suite de cette communication, prend la parole et passe en revue les différents travaux de l'année 1867.

M. Périn, trésorier, présente le Rapport financier pour le même exercice. Ce Rapport constate la situation prospère de la caisse de la Société ; il est adopté ; des remerciements sont votés à M. le Trésorier.

M. Rollet dépose sur le bureau sept pièces de monnaie dont la description et la valeur numismatique seront indiquées dans une des séances suivantes.

M. Bénard lit une lettre de M. l'abbé Cochet, en réponse à une consultation qui lui avait été adressée au sujet de la boucle mérovingienne trouvée récemment aux Chesneaux, dans un jardin appartenant à M. Périn. M. l'abbé Cochet, dont le nom fait autorité dans la science, confirme les idées antérieurement émises sur la nature et la valeur de cette découverte.

M. Buirette communique à la Société, au nom de M. Malnory, quelques renseignements sur divers objets que renferme l'église de Bruyères, près Fère-en-Tardenois. Ces renseignements fournis par M. Maréchal, instituteur à Bruyères, complètent ceux qu'il a transmis antérieurement sur l'église et le château de Bruyères. La Société adresse ses remerciements à M. Maréchal.

M. Hachette présente, au nom de M. Jourdain, maître d'hôtel à Château-Thierry, un double tournois de Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, prince de Sedan, frère aîné de Turenne, né en 1605 mort en 1652, vainqueur au combat de la Marfée (Ardennes) en 1644 avec le comte de Soissons et le duc de Guise contre les troupes du roi.

Au revers est gravée une tour accompagnée de quatre fleurs de lys avec le chiffre de 1633.

La Société remercie M. Jourdain de sa communication.

M. Germain, dans le dernier numéro des *Mémoires de la Société de Semur*, a remarqué trois études dignes d'être lues et étudiées avec fruit par la Société : 1° un Mémoire sur

les chapes de boucliers gaulois par M. Maréchal; 2^o une Notice par M. Arm. Bruzard sur la source de Massingy-le-Vitteaux; 3^o un Mémoire sur les lieux qu'occupaient les Vadicasces, par M. Donet, Cette dernière étude se rattache à un travail de M. l'abbé Chevallier, inséré dans les Annales de la Société.

M. de Vertus lit une Notice sur la principauté de Condé-en-Brie et sur le premier prince de Condé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1868.

PRÉSIDENTE DE M. HACHETTE.

Le jeudi 6 février 1868, la Société historique et archéologique de Château-Thierry s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances.

Étaient présents : MM. Hachette, président ; de Vertus, vice-président ; Renaud, Barbey, Mayeux, Périn, Germain, Harant, Louise et Rollet, membres titulaires.

Le Vice-Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté.

Le Président présente à la Société un numéro du *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, dans lequel se trouve un Mémoire plein d'intérêt, sur les buttes sémaphoriques de l'ancienne Gaule ; on leur donne, dans l'Orléanais où elles sont nombreuses, les noms de Podium, Poids, Ronce, Roncière.

M. de Vertus dit qu'il a, depuis longtemps, remarqué des buttes semblables dans les environs de Château-Thierry, on les appelle Mottes, ou Muttes, ou Mutterolles ; il y en a une près de la voie romaine, à Droisy. Le terme de *Roncière*,

usité dans l'Orléanais, pourrait bien l'avoir été aussi en Champagne. Le village de Ronchères, situé au point le plus haut de la vallée de l'Oureq, devrait, dans ce cas, son nom à un télégraphe gallo-romain.

M. le docteur Germain entretient la Société du numéro du *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur*, renvoyé à son examen dans la séance précédente; il y signale l'important travail de M. Donet sur les Vadicasses; leur pays voisin de ceux des Trécasses et des Parisii, d'après Pline et les Commentaires de César, n'est autre que le Valois (pagus Vadisus). On voit dans un Capitulaire de Charles le Chauve (863), la division du royaume en douze gouvernements; la deuxième division comprend cinq pagi ainsi dénommés: *Lauduneusis*, *Porcianus*, *Suessionicus*, *Urcisus* et *Vadisus*. Le pagus Urcisus, c'est l'Orxois; les récentes études de M. de Vertus sur le culte d'Orcus ne laissent aucun doute à cet égard. La Société reconnaît l'importance des recherches de M. Donet qui a fait revivre d'éminents personnages bien oubliés aujourd'hui, tels que l'évêque Pardule, et les comtes Altmar et Théodaire, chargés en 853, sous le titre de Missatici, d'administrer pour le roi la majeure partie de l'arrondissement de Château-Thierry.

Après M. Germain, M. Périn a la parole pour rendre compte d'un numéro de la *Revue Africaine*, où l'on remarque un travail intéressant sur le Tombeau de la Chrétienne. M. Périn, qui a lui-même visité le monument, relève encore par le récit de ses propres impressions, le mérite de ce Mémoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures.

SÉANCE DU 5 MARS 1868

PRÉSIDENTE DE M. HACHETTE

La Société historique et archéologique de Château-Thierry s'est réunie le jeudi 5 mars, sous la présidence de M. Hachette, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, lieu ordinaire de ses séances.

Étaient présents : M. Hachette, président ; M. de Vertus, vice-président ; MM. Périn, Mayeux, Harant, membres titulaires, et M. Moulin, membre correspondant.

MM. Barbey et Buirette se font excuser par lettre de ne pouvoir assister à la réunion.

M. le Président, en l'absence du Secrétaire et du Vice-Secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance de février ; le procès-verbal est adopté.

Il communique ensuite à la Société la liste des ouvrages ci-après qui lui ont été adressés dans le courant de février par les Sociétés savantes :

1° *Recueil des publications de la Société Havraise d'études diverses* (33^e année, 1866) ;

2° *Catalogue raisonné des productions des trois règnes de la nature*, recueillies dans le département du Morbihan, Catalogue publié sous les auspices de la Société polymathique de ce département ;

3° *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon* (2^e série, tome XII, 1864) ;

4° Les mêmes (tome XIII, 1865) ;

5° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie* (tome IX, 1865, 1866, 1867), et un fascicule contenant les procès-verbaux des séances depuis le 9 juillet 1867 ;

6° *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais* (tome VII, 1867).

A la suite de ces communications, la parole est à M. Mayeux

pour la lecture d'un compte-rendu sur une planche gravée trouvée à Jaulgonne.

M. de Vertus continue ensuite sa lecture sur l'origine du nom de Condé donné aux princes de la maison de Bourbon en la personne de Louis-Antoine de Bourbon.

Une lettre et un Mémoire de M. de Sade, de Condé, sur l'histoire de ce pays depuis l'origine de ses seigneurs, n'infirment en rien par les détails qu'ils contiennent, les allégations produites par M. de Vertus dans son premier travail.

L'ordre du jour épuisé, M. le Président lève la séance.

SÉANCE DU 2 AVRIL 1868.

PRÉSIDENTE DE M. HACHETTE.

La Société historique et archéologique de Château-Thierry s'est réunie le jeudi 2 avril, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Hachette.

Étaient présents : M. Hachette, président ; MM. Barbey, Renaud, Mayeux, Germain, Périn, membres titulaires, et MM. Rollet et Moulin, membres correspondants.

M. Buirette, secrétaire, se fait excuser de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Vice-Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de mars ; le procès-verbal est adopté.

M. le Président procède ensuite au dépouillement de la correspondance et donne communication à la Société des ouvrages qu'il a reçus dans le courant du mois de mars, savoir :

1° Une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique par laquelle il approuve les Statuts définitifs de la Société historique de Château-Thierry ;

2° Une lettre émanée du cabinet du Ministre de l'Instruction publique, accusant réception du Mémoire manuscrit de M. de Vertus sur l'origine du nom de la famille des Condé ;

3° Un pli contenant les billets d'entrées pour les membres de la Société qui doivent aller représenter, aux séances de la Sorbonne, la Société de Château-Thierry ;

4° Une lettre de M. Donet de Rouvray, relative au *pagus Urcisus*, dans laquelle M. Donet approuve l'emplacement géographique que la Société de Château-Thierry avait attribué à ce pays ;

5° Un numéro de la *Revue africainé d'Alger* (12^e année, n° 67, janvier 1868) ;

6° Le *Bulletin de la Société Dunoise* (n° 4, mars 1868) ;

7° Une carte de la Champagne offerte par M. Rollet (Cassini).

A la suite de ces communications, M. le Président expose que d'après les nouveaux Statuts, le nombre des membres titulaires de la Société doit être porté à quarante au lieu de trente ; qu'en outre une place est restée vacante par suite de la démission de M. le curé d'Essômes ; il propose en conséquence à la Société de procéder, à la séance de mai, à l'élection de onze nouveaux membres titulaires et fait connaître la liste des candidats, arrêtée par le bureau conformément aux Statuts.

Sont présentés ensuite comme membres correspondants : MM. de Montesquiou et Rocourt ; comme membres associés libres, M. Plateau, instituteur à Brécy et M. Gobancé, instituteur à Montigny-l'Allier.

Le bureau présente encore pour le titre de président d'honneur, M. Ferrand, Préfet de l'Aisne, M. de Watrigant, Sous-Préfet, et M. de Gerbrois, Maire de Château-Thierry.

Ces différentes présentations faites, la Société procède à la formation d'une Commission pour l'examen des Mémoires à insérer dans les Annales ; elle se compose des membres du bureau auxquels sont adjoints MM. Louise et Drouët.

M. Mayeux donne ensuite lecture d'une monographie de

la commune d'Etampes (1^{re} partie). La Société remercie M. Mayeux de son travail et lui exprime le désir de le voir au plus tôt terminer cette intéressante étude.

L'ordre du jour épuisé, M. le Président lève la séance.

SÉANCE DU 7 MAI 1868.

PRÉSIDENTENCE DE M. HACHETTE.

Etaient présents : MM. Hachette, président ; de Vertus, vice-président ; Périn, Barbey, Drouët, Germain, Harant, Mayeux et Proulle ; l'abbé Venant et Moulin, membres titulaires.

En l'absence du Secrétaire et du Vice-Secrétaire, M. le Président invite M. Moulin à prendre place au bureau, afin de recueillir les notes relatives à la rédaction du procès-verbal ; celui de la dernière séance est lu et adopté après avoir été l'objet d'une discussion intéressante : quelques membres avaient déjà demandé qu'en dehors du procès-verbal officiel réglementaire, il y eût un compte-rendu suffisamment développé des questions les plus importantes et dont la publication aurait lieu après avoir été préalablement soumis au comité de rédaction. La Société reconnaît unanimement que l'adoption de cette mesure, en donnant une idée vraie des travaux qui l'occupent, ne peut manquer d'intéresser le public sérieux qui prend goût à suivre la marche de ses séances.

M. l'abbé Cochet, consulté sur l'authenticité d'une agrafe de ceinturon trouvée par M. Périn dans la voie romaine supposée qui traverse les Chesneaux, confirme le sentiment de notre honorable collègue et attribue cet objet à l'époque franque ou mérovingienne. M. Barbey combat cette assertion, et citant Strabon, Possidonius, Diodore de Sicile et M. Amédée Thierry, il rappelle l'habitude qu'avaient les guerriers gaulois de décapiter leurs ennemis et d'exposer leurs têtes

à l'entrée de leurs huttes, sur le poitrail des chevaux et de les faire graver sur leurs armes.

Or, d'après lui, cette plaque, rare en son genre, représente des têtes humaines et doit, par conséquent, appartenir à l'époque gauloise.

M. le docteur Germain, qui s'est chargé de lire les *Annales de la Société impériale d'Agriculture du département de la Loire*, a remarqué, dans la 4^e livraison du tome X de ces Annales, pages 241 et suivantes, sous le titre : *Gloses et remarques sur les noms de lieux du canton de Saint-Haon*, quelques documents qui peuvent être utilement consultés pour la recherche de l'origine des dénominations locales dans tous les pays.

M. Hachette entretient la Société de la question des puits funéraires : il serait possible, d'après lui, d'établir la chronologie du pays où ces puits ont été établis : à une couche d'ossements succède une couche de terre et de pierre ; on rencontre également, suivant la coutume gauloise, les ossements des chevaux de bataille, des animaux immolés pour les sacrifices ; ces stratifications artificielles, interrogées avec soin, feraient connaître l'importance de la peuplade qui s'était établie dans les lieux où se remarquent ces vestiges. M. de Vertus expose que ces puits ont dû être très abondants, car il y a peu de localités qui n'aient encore un lieu dit : Fosse des Morts ; cette dénomination est effectivement très fréquente dans nos contrées.

Le dépouillement de la correspondance a provoqué une discussion dont l'issue a été la sanction d'une mesure précédemment votée. M. Marsaux, en effet, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, avait adressé son bulletin de vote au Président ; mais la Société qui, dès l'année dernière, s'était prononcée sur la forme du vote « par scrutin secret » a déclaré cette fois encore que le bulletin devait être déposé personnellement et non envoyé par missive. Il est résulté de cette

adoption que le nombre des membres présents n'était pas suffisant pour procéder à l'élection des membres titulaires présentés ; il est décidé qu'il sera fait prière d'être plus exact à la séance prochaine afin de pouvoir compléter les cadres de la Société. Une lettre de M. Encelain, avoué à Château-Thierry, proposé comme membre titulaire, lettre annonçant l'impossibilité d'assister à la séance, fait prendre la décision de différer jusqu'à quatre heures du soir le vote qui doit avoir lieu à la séance de juin.

M. Moulin est chargé de rendre compte du travail de M. Boucher, instituteur à Treloup, sur les notes recueillies dans les archives de cette commune.

La séance est levée à trois heures et demie.

SÉANCE DU 4 JUIN 1868.

PRÉSIDENTE DE M. HACHETTE.

La Société historique et archéologique de Château-Thierry s'est réunie le 4 juin, sous la présidence de M. Hachette, en la salle ordinaire de ses séances.

Étaient présents : MM. Hachette, président ; Barbey, Renaud, Louise, Périn, Marsaux, Chauvac de la Place, Droüet, Mayeux, Buirette, membres titulaires ; et MM. Moulin et Malnory, membres correspondants.

M. Moulin qui avait été chargé, en l'absence du Secrétaire et du Vice-Secrétaire, de prendre des notes pour la rédaction du procès-verbal de la séance du 7 mai, lit le procès-verbal qui est adopté.

M. le Président donne communication des ouvrages qu'il a reçus pour la Société dans le courant des deux derniers mois :

1^o *Mémoires lus à la Sorbonne* dans les séances d'avril 1867 ;

2^o *Revue des Sociétés savantes de France* (numéros de décembre 1867 et de janvier 1868) ;

3° *Bulletin de la Société académique de Laon* (tome XVI, 1864, 1865) ;

4° Quatre feuillets du *Bulletin de la Société archéologique d'Avonnes* ;

5° *Mémoires de la Commission d'antiquité de la Seine-Inférieure* (tome II, de 1849 à 1866) ;

6° *Revue africaine* (numéro de mars, 12^e année, 1868) ;

7° *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan* (2^e semestre, 1867) ;

8° *Mémoires de l'Académie du Gard* (de novembre 1865 au mois d'août 1866) ;

9° *Bulletin de l'Académie delphinale* (3^e série, tome III, 1867) ;

10° *Compte-rendu des travaux de la Commission archéologique de la Côte-d'Or* (1866 à 1867) ;

11° *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Dijon* ;

12° *Programme des prix proposés par la Société d'émulation des Vosges*.

M. Moulin lit un travail sur Treloup, dû aux recherches de M. Boucher, instituteur de cette commune.

Cette étude comprend trois parties différentes :

1° Des notes sur les familles puissantes qui ont possédé le domaine de Treloup ou qui ont eu des rapports importants avec cette commune ;

2° Une copie des actes les plus anciens de l'état civil offrant d'utiles renseignements sur le pays, les usages du temps, et sur quelques-uns des personnages distingués qui ont habité cette localité ;

3° Une description générale de l'église de Treloup, sur laquelle M. l'Instituteur ne s'arrête pas longtemps pour passer à une description très détaillée des parties principales qui forment aujourd'hui la gloire de ce monument, comme le

portail représentant la conversion de saint Hubert, les chapiteaux du chœur, les clefs de voûte et les fonts baptismaux.

Cette étude, objet de patientes recherches, offre pour nos histoires locales des renseignements dignes d'intérêt (dépôt aux Archives).

La Société décide en conséquence qu'une Commission composée de MM. Barbey, Mayeux et Moulin, se rendra à Treloup pour étudier de nouveau son église et recueillir les renseignements historiques qu'on pourra lui fournir sur le pays et sur ses alentours.

Une discussion sur les Landiers du moyen-âge s'élève entre quelques membres et rappelle une note sur ce sujet lue par M. Barbey à la séance du 4 octobre 1866 ; l'Assemblée, après en avoir pris de nouveau connaissance, décide qu'elle sera insérée dans les Annales de la présente année.

A la suite de cette lecture, la Société est appelée à voter pour la nomination de onze membres titulaires destinés à porter à quarante le nombre des membres que son nouveau Règlement lui permet désormais d'avoir, de deux membres correspondants, deux associés libres, cinq membres honoraires, et trois présidents d'honneur.

Sont nommés :

Membres titulaires : Monseigneur Baudichon, évêque de Basile ; M. le comte de La Vaulx, maire de Villers-Agron ; M. le baron de Ladoucette, député des Ardennes, maire de Viels-Maisons ; M. Malnory, inspecteur des écoles de l'arrondissement ; M. Gardeur, membre du conseil municipal de Château-Thierry ; M. Fabre, de Paris ; M. Moulin, ancien chef d'institution à Courbevoie ; M. Poisson, de Verdilly ; M. Quest, juge au tribunal civil de Château-Thierry ; M. Rollet, commissaire-priseur à Château-Thierry ; et M. Encelain, avoué à Château-Thierry.

Membres correspondants : MM. le vicomte de Montesquiou, conseiller général de l'Aisne, à Longpont ; et Rocourt.

Associés libres : MM. Gobancée, instituteur à Montigny-l'Allier, et Plateau, ancien instituteur à Brécy.

Membres honoraires : MM. l'abbé Usson, curé-archiprêtre de Château-Thierry ; Maillard, notaire, adjoint au maire de Château-Thierry ; Guillot, curé à Essômes ; et Poquet, doyen de Berry-au-Bac.

Présidents d'honneur : MM. Ferrand, Préfet de l'Aisne ; de Watrigant, sous-préfet de Château-Thierry ; de Gerbrois, maire de Château-Thierry.

La séance est levée à quatre heures un quart.

SÉANCE DU 6 AOUT 1868

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

La Société s'est réunie à la mairie de Château-Thierry, le premier jeudi du mois d'août de l'an 1868, à deux heures de l'après-midi.

Étaient présents : MM. Hachette, président ; Barbey, l'abbé Laporte, Harant, Marsaux, Mayeux, Moulin, Périn, Proulle, Renaud et Rollet.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le Président procède ensuite au dépouillement de la correspondance ; il donne connaissance à la Société :

1^o D'une dépêche de S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique annonçant qu'une allocation de 300 francs a été accordée à la Société sur l'exercice 1867, à titre d'encouragement ;

2^o D'une lettre de M. le Préfet de l'Aisne qui remercie la Société du titre de Président d'honneur qu'elle lui a décerné ;

3° D'une lettre de M. le Sous-Préfet de Château-Thierry qui adresse le même remerciement ;

4° De plusieurs autres lettres de remerciement adressées à l'occasion de leur nomination par MM. Poquet et Guilliot, membres honoraires ; M^{on}seigneur de Basille, membre titulaire ; M. de Montesquiou, membre correspondant ; MM. Plateau et Gobancée, associés libres.

Le Président fait encore connaître les ouvrages offerts à la Société depuis la dernière séance, savoir :

1° *Annuaire* (2^e année) *de la Société française de Numismatique et d'Archéologie*, Société fondée à Paris par M. le vicomte Ponton d'Amécourt ;

2° *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne* (3^e et 4^e trimestres de 1867) ;

3° *Comptes-rendus et Mémoires du Comité archéologique de Senlis* (1867) ;

4° *Bulletin de la Société archéologique du Limousin avec le Nobiliaire de Nadaud* ;

5° *Bulletin de la Société académique de Boulogne-sur-Mer* (1867, n^{os} 3 et 4) ;

6° *Annales de la Société d'agriculture, arts et belles-lettres de la Loire* (1867, 4 livraisons, tome XI) ;

7° *Revue africaine* (mai 1868) ;

8° *Revue des Sociétés savantes des départements* (février, mars et avril 1868) ;

9° *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais* ;

10° *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie* (65^e et 66^e livraisons) ;

11° Brochure intitulée : *les Donateurs du Musée de la ville de Paris*, par M. le baron Ch. Poisson ;

12° Discours de S. Exc. M. Duruy, Ministre de l'Instruction publique, et de M. Robert, sur l'Enseignement supérieur ;

43° Deux gravures représentant les deux faces d'une croix à reliques appartenant à l'église de Crouttes, par M. Varin, membre de la Société.

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

M. Moulin rend compte du dernier numéro du *Bulletin de la Société académique de Laon*. Il signale les intéressantes recherches de M. Matton, archiviste du département de l'Aisne sur les filigranes des livres et manuscrits de la Bibliothèque de Laon.

M. Moulin, au nom de la Commission chargée dans la dernière séance de visiter la commune de Treloup lit, sur l'église de cette commune, une Notice archéologique dans laquelle sont rappelés les principaux détails du travail de M. Boucher et les appréciations personnelles des membres de la Commission.

M. Marsaux soumet à la Société quelques réflexions que lui a suggérées un récent travail de M. de Vertus sur le culte d'Orcus. M. de Vertus n'étant pas à la séance, la discussion est remise à une autre réunion.

Avant de lever la séance, M. le Président demande aux membres présents s'ils peuvent indiquer à la Société les sujets d'histoire ou d'archéologie qu'ils se proposent de traiter dans les prochaines séances.

M. l'abbé Laporte annonce qu'il continuera ses recherches sur la *Maison forte* de Nogentel ; M. Harant lui promet son concours. Comme préface de son travail, M. l'abbé Laporte présente huit pièces de monnaie et un cachet trouvés dans les environs. Ces objets sont confiés à M. Mayeux qui en rendra compte.

M. Mayeux promet plusieurs chartes inédites qu'il a déchiffrées et la continuation de son travail sur Etampes.

M. Barbey se propose de lire à la Société une Etude sur la législation criminelle au moyen-âge, un travail sur les

croix et une Notice sur un manuscrit carlovingien de la bibliothèque d'Épernay.

M. l'abbé Buirette annonce l'intention de continuer ses recherches sur l'usage des lumières dans les églises.

M. Hachette s'occupe des fiefs dépendant de la chatellenie de Château-Thierry au treizième siècle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures. La prochaine séance est fixée au jeudi 4^o octobre.

SÉANCE DU 4^o OCTOBRE 1868.

PRÉSIDENTE DE M. HACHETTE.

Étaient présents : MM. Hachette, de La Vaulx, Mayeux, de Montesquiou, Périn, Renaud, Rollet et de Vertus.

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le Président communique à la Société une lettre que lui a adressée M. l'abbé Buirette, secrétaire, pour s'excuser de ne pas assister à la séance.

Il lit ensuite une lettre de M. le marquis de Puysegur sur une boucle franque trouvée à Busancy dans une tombe mérovingienne. Le dessin joint à cette lettre montre qu'il s'agit d'une boucle presque entièrement semblable à celle qu'a découverte M. Périn à Château-Thierry. Cette double découverte autoriserait à penser que la boucle, ornée de têtes humaines, était comme un objet d'uniforme ou un signe distinctif pour quelque horde barbare lancée sur notre pays sous les rois de la première race, comme celles qui ont donné la victoire à Frédégonde, en 593, sur le champ de bataille de Droizy (Trucia), près de Soissons. La Société vote des remerciements à M. de Puysegur pour son intéressante communication et exprime le désir que M. Périn, qui a fait les premières recherches sur la boucle à têtes humaines, rédige pour les Annales, une Notice avec dessins à l'appui, sur ce

vestige inédit de l'équipement militaire des armées mérovingiennes.

Le Président fait encore connaître que M. Chauvac, en s'excusant de ne pas assister à la séance, annonce l'envoi d'un morceau de bois fossile trouvé dans une sablière exploitée pour le chemin de fer. Remerciements à M. Chauvac; son envoi sera ultérieurement l'objet d'un Rapport.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre par laquelle la Société académique de Maine-et-Loire demande les premiers numéros des Annales de la Société; cette demande est accordée.

Sont parvenus à la Société, depuis sa séance d'août :

1° *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai* (tome XXIX, 3° partie, et tome XXX, 1° partie);

2° *Bulletin de la Société des sciences de Semur* (4° année, 1867);

3° *Séances publiques de l'Académie d'Aix* (1867 et 1868);

4° *Revue africaine* (n° 70, juillet 1868);

5° *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais* (tome V, n° 59);

6° Les tomes XXI et XXII des Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire.

M. Mayeux rend compte des *Mémoires de la Société impériale d'émulation d'Abbeville* (tome II). Il recommande à la Société la lecture de ce volume très riche en recherches d'un haut intérêt et en documents originaux, notamment sur les franchises dont jouissaient les communes au moyen-âge, et la liberté qui leur était laissée dans l'élection des mayeurs et des échevins.

Le même membre donne quelques détails sur les pièces de monnaie et médailles de la « Maison forte », présentées par M. l'abbé Laporte dans une précédente séance.

La séance se termine par la présentation de M. le marquis de Puysegur comme membre correspondant.

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1868.

PRÉSIDENTE DE M. HACHETTE.

La Société historique et archéologique de Château-Thierry s'est réunie le 5 novembre à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Hachette.

Etaient présents : MM. Hachette, président ; de Vertus, vice-président ; Renaud, Barbey, Mayeux, Périn, Bénard, Harant et Moulin.

M. le Vice-Secrétaire donne lecture du procès-verbal dont les membres présents votent l'adoption.

M. le Président procède ensuite au dépouillement de la correspondance.

Elle comprend deux lettres, l'une de M. l'abbé Buirette, secrétaire de la Société, et l'autre de M. Rollet, par lesquelles ces messieurs s'excusent de ne pouvoir se rendre à la réunion du 5 novembre.

Deux autres de la Société des Antiquaires de Picardie, et de Normandie accusant réception des Bulletins de la Société archéologique de Château-Thierry.

Une lettre de M. Fabre présentant M. Delteil Emile, de Paris, comme membre correspondant.

La liste des publications diverses et des ouvrages envoyés pendant le mois d'octobre à la Société de Château-Thierry, comprend :

1° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie* (année 1868, 1^{er} et 2^e) ;

2° *Annales de la Société d'émulation des Vosges* (tome XII, 3^e cahier) ;

3° *Annales de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales* (16° vol., 1868);

4° *Bulletin de la Société des sciences de l'Ardèche* (n° 4, 1867);

5° *Bulletin de la Société académique du Var* (nouvelle série, tome I^{er}, 1868);

6° *Mémoires de l'Académie du Gard* (novembre 1866, août 1867);

7° *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan* (1^{er} semestre 1867);

8° *Idem* (1^{er} semestre 1868);

9° Etat relatant les récompenses accordées aux Sociétés savantes (18 avril 1868);

10° *Annales archéologiques de Didron* (1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e livraisons), offertes par M. Bénard.

La Société remercie M. Bénard du don qu'il lui fait de ces intéressantes Annales.

Après ces communications diverses, M. Bénard lit quelques notes extraites des *Annales de la Société de Senlis*. Cette lecture est écoutée avec plaisir.

M. Mayeux donne quelques courts renseignements sur Gaucher, de Châtillon, dont le nom est mentionné dans une charte présentée à la Société.

M. de Vertus offre à l'examen un objet en fer trouvé à Brécy (canton de Fère-en-Tardenois), au lieu dit : la Butte de la Lampe. D'après la dénomination du lieu où fut trouvé cet appareil, sa configuration porte M. de Vertus à croire que cet objet était en usage dans la télégraphie pour donner des signaux de nuit.

M. Barbey dépose sur le bureau un ossement d'animal qu'il a trouvé dans la Marne et qui lui paraît être un fragment de l'humérus d'un bœuf de forte taille de l'époque quaternaire (*bos primigenius*).

M. Moulin propose M. Boucher, instituteur à Treloup, comme membre associé libre de la Société de Château-Thierry. La Société, se rappelant l'intéressant Mémoire que M. Boucher lui a présenté, sur l'église de Treloup, agréa la proposition de M. Moulin.

L'ordre du jour épuisé, M. le Président lève la séance.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1868.

PRÉSIDENTE DE M. HACHETTE.

Étaient présents : MM. Barbey, Drouët, Hachette, Harant, Louise, Malnory, Mayeux, Moulin, Périn et Renaud, membres titulaires ; Gobancée, associé libre.

La séance est ouverte à deux heures.

La parole est donnée à M. le Vice-Secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Louise offre à la Société :

1^o *Mémoires historiques de l'arrondissement de Valenciennes.*

2^o *Légende dorée de Longfellone.*

La Société reçoit en outre :

1^o *Compte-rendu des séances du Congrès archéologique de France* (24^e session, Paris, 1867) ;

2^o *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne* ;

3^o *Bulletin de la Société académique de Brest* ;

4^o *Bulletin de la Société de Noyon.*

M. Louise propose à la Société de souscrire à un Recueil de chartes inédites, antérieures au treizième siècle, que va publier M. Deplanque, archiviste du département du Nord. La Société adopte cette proposition et vote un crédit de vingt francs pour la dépense qui en résultera.

M. Coméleran, libraire à Château-Thierry, soumet à la

Société une dent qu'il a trouvée enfouie dans son jardin. Cet objet est renvoyé à l'examen de M. Harant.

Le Président donne communication à la Société d'une lettre de M. le vicomte d'Amécourt relative au sceau présenté dans une séance précédente par M. l'abbé Laporte. Le savant Président de la Société française de Numismatique a lu sur ce cachet, autour de l'agneau triomphant profondément refouillé : *Sceau de Jean de Nesles, Clerc*. Un membre émet des doutes sur cette interprétation. La Société renvoie à un nouvel examen.

M. Barbey fait passer sous les yeux des membres de la Société les objets suivants, qui ont été trouvés dans des décombres du château de Fère-en-Tardenois et qui lui ont été confiés par M. Dubourg, propriétaire à Château-Thierry :

1° Un coffret en fer qui mesure au fond 12 centimètres sur 18, et 7 centimètres de hauteur ; ce coffret, fermant avec une serrure déguisée par un ressort à secret, porte sur chacune de ses faces latérales quatre ouvertures saillantes qui paraissent avoir eu pour but de livrer passage à des courroies ou même à des tiges en fer qui servaient à le fixer sur un appui ; ce meuble devait servir à renfermer des bijoux, du numéraire, ou des objets précieux de petite dimension pendant un voyage.

2° Et une petite cassolette en fer de forme ovoïde montée sur un pied tourné d'une manière assez gracieuse.

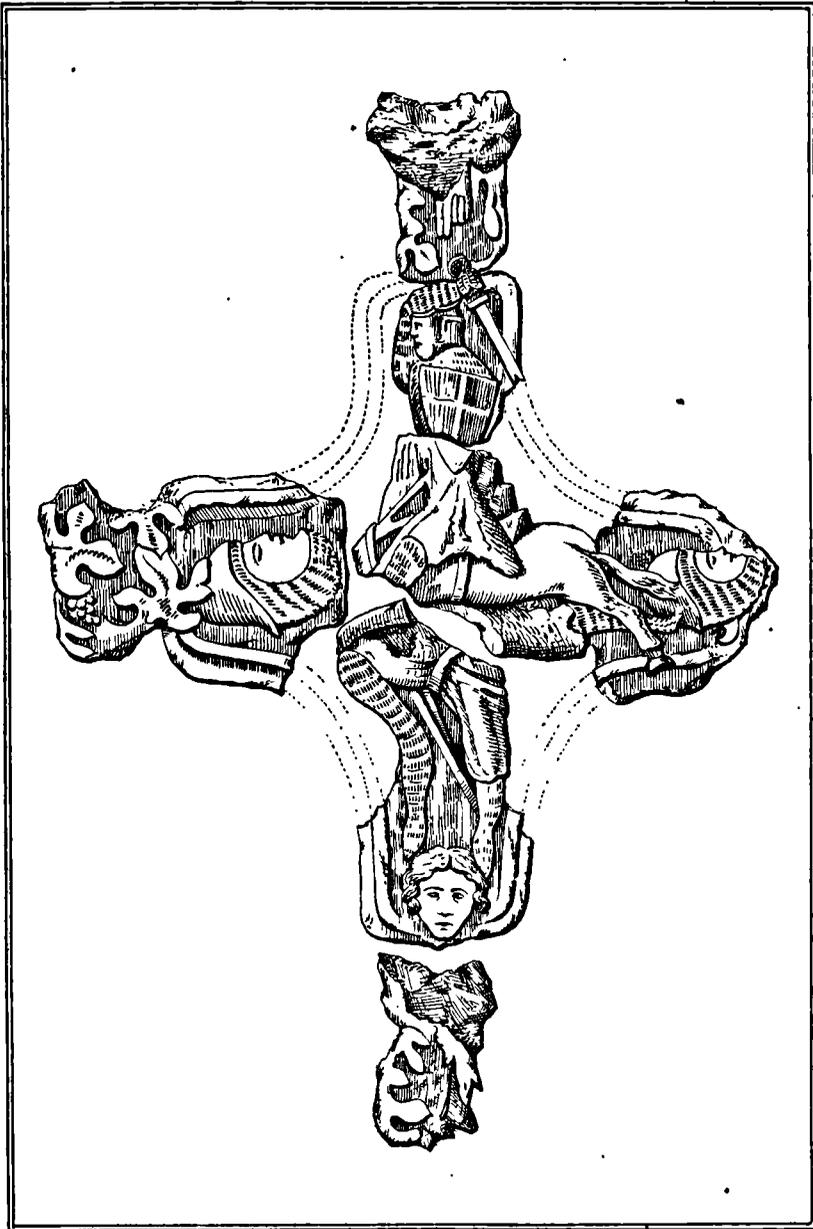
Ces objets, dont l'époque ne peut guère être déterminée, faute d'ornements assez caractéristiques, paraissent cependant pouvoir être attribués aux seizième ou dix-septième siècles.

La Société remercie M. Dubourg de sa communication.

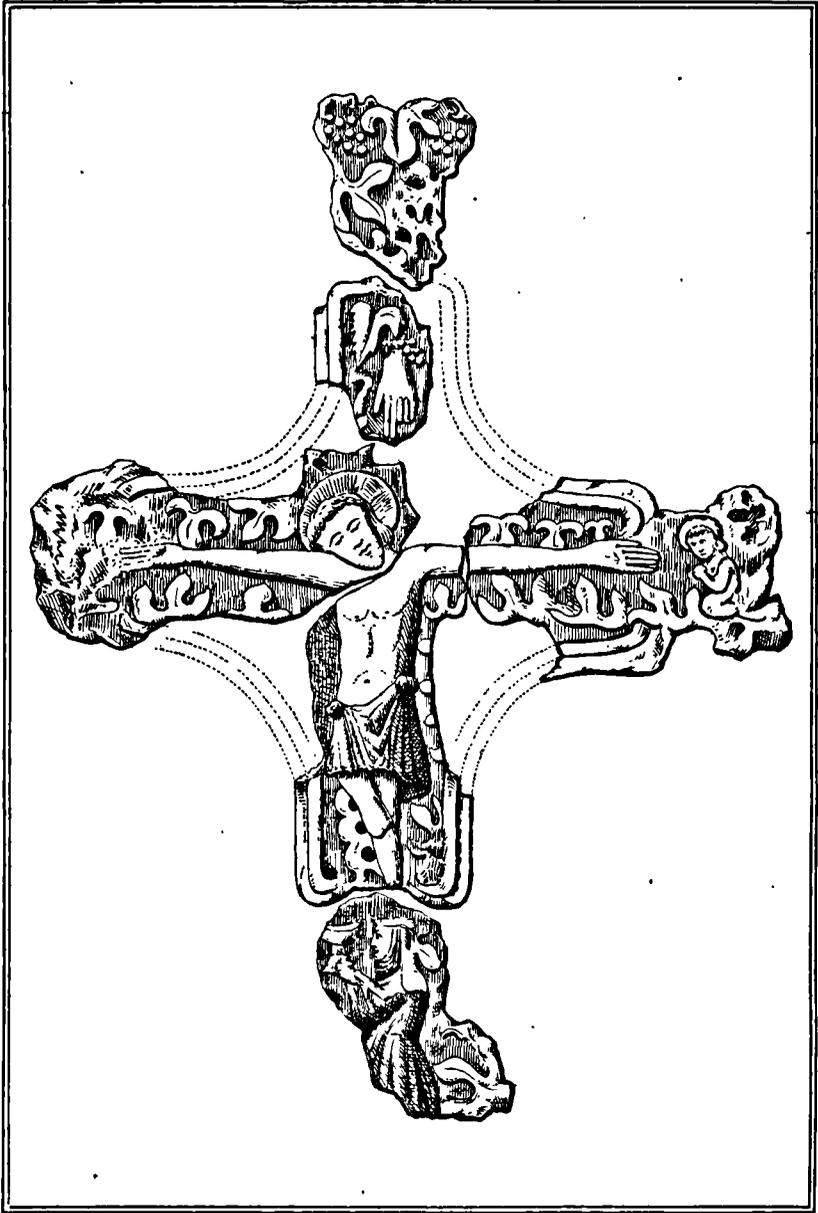
Conformément à l'ordre du jour et aux prescriptions du Règlement, le Président prend ensuite la parole pour passer en revue les divers travaux qui ont occupé la Société pendant l'année 1868.

Selon l'ordre du jour, on devrait encore procéder au renouvellement du bureau et à l'élection de deux membres correspondants, mais il est constaté que la Société n'est pas en nombre. Les scrutins sont, en conséquence, ajournés à la séance suivante qui est fixée au jeudi 7 janvier 1869.

Après quoi la séance est levée.



CROIX DU CIMETIÈRE DE FOSSOY.
Revers.



CROIX DU CIMETIÈRE DE FOSSOY.

Face.

TRAVAUX ET RAPPORTS

présentés à la Société pendant l'année 1868



Notice sur une planche de cuivre gravée représentant le portrait d'Armand de la Meillerie, duc de Mazarin.

Dans la séance de février dernier, M. Renaud, au nom d'un habitant de Jaulgonne, déposa sur le bureau une planche gravée, avec la note suivante :

« Le personnage que représente cette gravure serait Turenne
« ainsi qu'on est fondé à le croire d'après des papiers de
« famille que l'on tient de M. Huet, ancien curé de Brasles. »

Chargé par vous, Messieurs, de vérifier cette assertion, je viens aujourd'hui vous soumettre mon jugement et le résultat de mes recherches.

Et d'abord, je dirai qu'il suffit d'un coup-d'œil tant soit peu observateur pour affirmer que ce n'est point là le portrait de Turenne. En effet, les armes que l'on remarque à droite de la gravure ne sont point celles de La Tour d'Auvergne, mais bien les armes du cardinal Mazarin qui portait : *« d'azur à la hache d'armes ou consulaire d'argent posée en pal, au pied fiché, entourée d'un faisceau de verges d'or lié d'argent à la fasce en devises de gueules, chargée de trois étoiles d'or »* ; ainsi qu'on le voit dans un passage de Mezerai, curieux et original qui me mit sur la voie. Permettez-moi de vous le citer :

« Le peuple de Paris, qui est extrême en tout, ne garda
« bientôt plus de mesure dans sa haine contre le ministre
« (1651) ; il demanda hautement la vie de Mazarin. Ce ministre

« avait pour armes *une hache et des faisceaux*, on en fit
« l'emblème du châtimeut qui était dû à sa tyrannie. On dis-
« tribua, dans Paris, des jetons où paraissait publiquement la
« haine que chacun lui portait ; on y voyait représenté d'un
« côté les armes du cardinal avec ces mots :

« *Quod fuit honor criminis est vindex,*

« et de l'autre, un licol avec cette devise :

« *Sunt certa hæc fata tyrannis.* »

Voilà bien, je trouve, ce peuple frondeur et chansonnant tout le monde, les Princes et la Cour, dont le spirituel ministre disait : *Laissez-le chanter, pourvu qu'il paie !*

Mais continuons l'examen de la gravure : à gauche se voit un chiffre de lettres entrelacées (M et A), surmonté d'une couronne ducale.

Au bas, dans les ornements d'un médaillon, se trouvent les attributs de grand-maitre de l'artillerie.

Quel est donc *ce duc* grand-maitre, qui porte les armes de Mazarin ?

C'est Armand-Charles de la Porte, duc de la Meilleraie, fils du vieux maréchal de la Meilleraie, qui se démit de sa charge de grand-maitre en faveur de son fils Armand.

On sait que le cardinal Mazarin avait cinq nièces du nom de Mancini, qu'il prit soin de doter et d'établir ; Hortense et Marie-Anne (depuis duchesses de Bouillon) restaient à pourvoir, lorsque le ministre, sentant la mort approcher, fit son testament. Il légua des biens considérables au duc Armand de la Meilleraie, à condition qu'il épouserait Hortense, sa nièce, et prendrait les armes de Mazarin et le titre de duc de Mazarin.

Le mariage eut lieu le 28 février, et le cardinal mourut le 6 mars 1661, léguant au jeune roi la majeure partie de sa fortune qui s'élevait, dit-on, à plus de cent millions.

Dernier trait d'habileté du ministre qui, tout en calmant

sa propre conscience, assurait ses biens à sa famille par le don que le roi voudrait lui en faire.

En effet, un brevet du 6 mars donne en pur don, à ce ministre et à ses héritiers, tous les biens acquis par lui durant son ministère.

Mazarin pouvait compter sur la générosité reconnaissante du jeune roi qu'il avait marié, et dont il avait été le parrain et le gouverneur.

Une dernière remarque : Jules Mazarin, quoique cardinal évêque de Metz, abbé de Cluny, etc., n'était ni diacre ni prêtre.

Mais pardon de ma digression, j'en reviens à notre planche.

La date de la gravure (signée Larmessin), 1662, c'est-à-dire un an après le mariage, coïncide avec la prise de possession de nouveau titre de duc Mazarin.

Du reste, on voit à la Bibliothèque impériale, dans le carton des œuvres de Larmessin, graveur de la famille la Meilleraie, un portrait en tout semblable à celui de notre planche, mais sans les armes de Mazarin ; ce portrait doit être antérieur au mariage.

La légende qu'on lit dans le cartouche du haut : *Lodoïco sidere crescit*, est bien applicable au jeune duc en faveur duquel le roi venait d'ériger un duché-pairie, la terre de Rethel-Mazarin.

La charge de grand-maitre explique celle du médaillon au bas du portrait : *Ferio quos Jupiter odit*, ainsi que l'emblème de l'aigle qui tient des foudres dans ses serres.

Le duc Mazarin avait des titres qui le rattachaient à notre pays, puisqu'il était encore comte de Marle, de La Fère et de Rozoy en Thiérache.

En effet, on lisait sur une ancienne cloche de la paroisse de Rozoy, refondue dernièrement, ces mots : J'AI ÉTÉ NOMMÉE HORTENSE PAR TRÈS HAUT ET TRÈS PUISSANT SEIGNEUR, ARMAND

CHARLES DUC DE MAZARIN, MAYENNE ET DE LA MEILLERAIE, PRINCE DE PORCIEN, PAIR DE FRANCE, COMTE DE ROZOY, ET PAR HORTENSE MANCINI, SON ÉPOUSE, 1687.

Hortense, quoique morte à Londres, en 1699, fut enterrée à Rozoy, où l'on montre encore son épitaphe :

CI GIST DAME HORTENSE MANCINI, DUCHESSE DE MAZARIN, COMTESSE DE ROZOY.

(*Le Canton de Rozoy-sur-Serre*, par MIEN.)

Le duc de Mazarin, son mari, mourut en 1713.

Un dernier mot avant de clore cette notice que j'aurais voulu rendre plus intéressante.

On sait que cette union ne fut pas heureuse ; Armand était d'un caractère austère et d'une dévotion outrée à ce point qu'il forçait les nourrices qui allaitaient ses enfants à suivre rigoureusement les jeûnes et abstinences de l'église afin d'habituer leurs nourrissons aux pratiques religieuses.

Sa jeune femme, enjouée et amie du plaisir, ne pouvait s'accommoder d'un époux si bizarre ; aussi Hortense le quitta furtivement en 1668 et se retira à Londres, puis à Rome, sans jamais vouloir revenir près de son mari, malgré l'intervention du roi ; du reste sa conduite, soit à Londres, soit en Italie, est loin d'avoir été irréprochable.

Cette séparation donna lieu à un procès célèbre devant le parlement de Paris, où le duc et la duchesse se déshonorèrent l'un l'autre par les écrits les plus ignominieux (en 1688). C'est à ce procès qu'il faut attribuer la décadence de la maison de la Meilleraie.

(Voir l'*Histoire de Rethel, ou Rethel et Gerson*, par Chéri PAUFFIN.)

MAYEUX.

Notice sur Etampes (1^{re} Partie).

Etampes occupe un rang bien modeste entre les communes de l'arrondissement; à part sa position assez pittoresque à mi-côte d'une colline très élevée et en face de Château-Thierry, dont il est séparé par la Marne, ce village n'offre pas grand intérêt au point de vue historique ou archéologique. Il n'a pas d'autres monuments que sa petite église sans clocher et les débris de son château, œuvre du dix-septième siècle. Il ne s'y est passé aucun événement remarquable, et il n'a donné le jour à aucun personnage illustre. Cependant, à l'aide des registres de l'état-civil, les seules archives de la commune, à l'aide aussi de la tradition, qui remonte à la fin du dernier siècle, il est peut-être possible d'offrir au lecteur quelques détails assez intéressants; essayons :

La physionomie d'Etampes a bien changé depuis cinquante ans; on vantait son château et surtout les ombrages de son parc; on admirait le clocher de son église, et voilà que château, parc et clocher ont disparu, et surtout ses regrettables ombrages, où la jeunesse de la ville venait s'ébattre durant les beaux jours.

L'abbé Hébert, dans son manuscrit des *Documents pour servir à l'Histoire de Château-Thierry*, parle en ces termes de cette commune :

« Etampes (*Stampæ*), où conduit un chemin planté d'arbres, « est un village d'une soixantaine de ménages, jadis succursale « de Nogentel, et à un quart de lieue de la ville. C'est un « vignoble. *M. Philippe de Moucheton* y a un château qui « fait un beau point de vue pour *Château-Thierry*. Le parc « qui est auprès est aussi fort beau. *M. Philippe des Petits-* « *Monts*, Receveur des Tailles à *Château-Thierry*, fit cons- « truire le moulin à vent d'Etampes et les grandes maisons « qui sont auprès, en 1772. Le moulin a servi d'abord pendant

« plusieurs années, notamment pendant l'hiver de 1775, puis
« il fut bien des années sans servir ; on a recommencé à le
« faire aller vers le mois d'octobre 1803. » (Le manuscrit de
l'abbé Hébert remonte aux premières années du siècle.)

Il y avait à Etampes, outre le moulin à vent mentionné ci-dessus, et qui a disparu depuis déjà bon nombre d'années, un moulin à eau situé au bas du village et à l'occident, appelé vulgairement *le Moulin d'Etampes*. C'est maintenant une petite ferme, après avoir servi durant quelques années de tuilerie, d'où le nom qui lui était resté d'*Ancienne Tuilerie*.

La tradition s'accorde à dire que le dernier meunier a péri dans l'incendie de son moulin.

Le nom d'Etampes, que l'on trouve écrit tour à tour *Estampes, Etemples, Etemp* (1509), et jadis *Stampæ* ou *Stampas*, signifierait, selon moi, comme son homonyme d'Etampes, en Beauce, un lieu où l'on battait monnaie, un atelier monétaire.

S'il est vrai, en effet, selon l'opinion de quelques savants, qu'à Château-Thierry, *Thidiriciaco Vico*, sous les rois mérovingiens (on n'avait pas encore inventé le *Castrum Theodorici*), existait un atelier monétaire important et qui fonctionna durant de longues années, puisque l'on cite jusqu'à dix noms de monnayeurs différents, ne serait-on pas amené à croire que Etampes, *Stampas*, était l'atelier monétaire de Château-Thierry ? Sa situation retirée, de l'autre côté de la rivière, à mi-côte, à l'abri des inondations et toujours accessible, *sur la grande route de Paris*, tout cela porte à croire qu'un atelier monétaire (comme l'indique son nom) a dû exister à Etampes.

On a contesté ce fait que la grande route passait par Etampes. Voici une autorité qui justifie mon assertion, celle de l'abbé Hébert, qui dit ceci (page 23, tome I^{er} de son manuscrit) :

« Avant qu'on fit passer la grande route de Paris en Alle-

« magne par Château-Thierry même, c'est-à-dire jusqu'en-
« viron l'an 1750, on passait par la Sonnerie et tout le long
« des Filoirs pour aller à Chierry rejoindre la route qui y
« venait de *Chéxy* par *Nogentel* et par *Etampes*, etc. »

On a trouvé sur son territoire plusieurs monnaies gauloises, dont quelques-unes soumises à M. de Saulcy ont été attribuées à des Gaulois contemporains de César.

ÉTAT-CIVIL

Il n'y a point à Etampes d'autres archives que les registres de l'état-civil, lesquels ne remontent qu'à l'année 1613, encore y a-t-il des lacunes jusqu'en 1627. Ces registres donnent lieu à quelques remarques.

Et d'abord, il faut rendre cette justice aux curés-desservants d'Etampes, c'est que l'ordre et la régularité règnent dans leurs registres.

Pendant, on rencontre, à la date du 27 décembre 1699, une irrégularité frappante, c'est l'oubli du nom dans l'acte de baptême d'une fille de Nicolas Barbier le jeune, etc.

Ce n'est que quarante-six ans après que l'omission est réparée.

Au 23 décembre 1745, se trouve la mention d'un extrait de jugement de Pinterel de Louverny, lieutenant général de Château-Thierry, prononçant que les noms de *Marie-Jeanne* seront ajoutés à l'acte de baptême du 27 décembre susdit.

Signé du greffier *Maciet*.

BAPTÊMES

Les formules pour les *baptêmes* ou *actes de naissance*, ce qui est tout un, varient peu ; il n'y a strictement que les mots nécessaires : quantième du mois, année, objet, *un* fils ou fille avec le prénom seulement. Le nom propre, quand il y en a un (c'était le plus souvent, dans l'origine, un *surnom sobriquet*), ne se trouve qu'à la mention du père et de la mère. Le

curé et le clerc signent seuls d'abord ; ce n'est qu'en 1640 que les *parins* et *marraines* commencent à signer.

Les cas de naissances illégitimes sont rares ; alors la formule se trouvait modifiée, comme par exemple : « 6 septembre 1622, a été baptisée une fille *Anne*, laquelle a été déclarée « *illégitime* ; le père a été nommé sans le nom de la mère. »

5 septembre 1751. Voici un second *cas de naissance illégitime*, c'est le baptême de Marie-Marguerite, *filie naturelle* de Jean Latour, manouvrier et *homme marié*, demeurant au Moulin d'Etampes, et de Marie-Jeanne Thoizon, *filie mineure*, suivant la déclaration faite de la *part de la mère*, par Marie Mauclerc, sage-femme à Chierry, et celle faite devant MM. les Officiers du bailliage de Château-Thierry.

Le 5 janvier 1753, on trouve ceci : « Enterrement de Marie-Marguerite, âgée de un an et quatre mois, *née des œuvres* de « *Jean Latour* et de *Marie-Jeanne Thoizon*. »

Parfois, après l'énoncé des noms du parrain et de la marraine, on ajoute : *garçon à marier* ou *filie à marier*.

Quelquefois encore, au lieu du *sacrement*, on mentionne les *cérémonies* du baptême : *La matrone ayant déclaré avoir conféré le sacrement de baptême par nécessité*.

ENTERREMENTS

Quant aux enterrements, ils se faisaient jadis, paraît-il, avec une certaine pompe et des formalités plus nombreuses et plus rigoureusement observées.

Aujourd'hui encore, l'église ne se trouve jamais trop grande le jour des enterrements.

On mentionne généralement la qualité, l'âge, et toujours la cause de la mort, si elle a été violente, avec l'indication des sacrements reçus.

1^{er} Exemple : « 1696, 22 novembre, David Dupré, homme « marié, environ quarante-cinq ans, étant tombé d'un noyer « qu'il battait, n'a reçu aucun sacrement, étant *tombé mort*

« (de la paroisse de Chierry). » Puis vient la formule : « *En présence de etc.*, » avec signature des témoins.

2^e Exemple : « 1726, enterrement d'un mendiant son pain dans les rues, après avoir reçu l'absolution, nous ayant donné des marques d'un repentir de ses fautes *par un serrement de mains*. » Suit une note annonçant son nom :
* *Nicolas Maisoncelle, d. ocèse de Toul*

A la date de 1704, on rencontre trois morts violentes :
« Le 20 mai, enterrement de Marie Douaire, âgée de trente-deux ans, fille de Jean Douaire, charpentier à Chaûry, etc., qui n'a reçu aucun sacrement, ayant été tuée au moulin d'Estampes le jour de la Fête-Dieu, et son corps levé par la justice, en présence de etc., etc. »

Le 30 juin, c'est l'enterrement de Pierre Baiot, garde-chasse de Monseigneur le duc de Bouillon, âgé d'environ trente-cinq ans, avec la note suivante : « *N'a reçu aucun sacrement pour avoir été tué dans les vignes d'Estampes, le jour Saint-Pierre, sur la nuit, faisant son service de garde, etc., etc.* » Voilà toute l'oraison funèbre d'un homme qui meurt pour avoir fait son devoir, sans doute contre un braconnier du temps. Que ce souvenir, exhumé après cent soixante-sept ans de silence et d'oubli, console son ombre !

Il y a sur le terroir d'Estampes un lieudit appelé *Fontaine Bayot* ; ne serait-ce pas en souvenir de ce meurtre que le nom de la victime aurait été donné à la fontaine ?

Enfin, le 26 juillet suivant, c'est l'enterrement d'un enfant trouvé noyé dans une roise.

SEIGNEURS D'ÉTAMPES

Il est à remarquer que les seigneurs d'Estampes étaient des personnages considérables qui ont généralement figuré parmi les premiers magistrats de la ville de Château-Thierry.

Le premier seigneur dont il soit question, c'est messire

Jehan de Boitours, seigneur d'Etampes et autres lieux, lieutenant pour le roi en la ville et duché de Château-Thierry, 1628.

Puis vint la famille de Pinterel, dont les principaux membres sont :

1^o Oger Pinterel, 1684, conseiller du roy et président au bailliage et siège présidial de Château-Thierry. Lors du baptême d'une première fille, voici ses qualités : *Escuyer*, seigneur de Gerberoy et d'Etampes, gentilhomme-servant ordinaire du roy. Le parrain était *Anthoine Pinterel*, écuyer, aussi seigneur d'Etampes, gentilhomme de la vènerie du roy, *père-grand*.

A la mort de ce dernier, 16 octobre 1699, à l'âge de soixante-dix ans, on trouve cette mention : « Après avoir été confessé et reçu le Saint-Viatique et le sacrement de l'Extrême-Onction, son corps a été enterré au haut et milieu du chœur, au-dessous de la porte des balustrés (le septième jour suivant nous l'avons porté avec les cérémonies accoutumées et selon ses instructions). » Suivent les signatures : Pinterel de Gerberoy, Pinterel de Lagrange, Pinterel de Montoury, Pinterel, Poan de Sapincourt.

C'est M. de Pinterel qui eut la gloire d'encourager les premiers essais de La Fontaine, son jeune parent, et de le guider dans ses études, en lui inspirant des principes solides. Il lui mit entre les mains *Horace*, *Virgile*, *Térence*, *Quintilien*, comme les vraies sources du bon goût et de l'art d'écrire. On a de ce même M. de Pinterel une traduction des *Epîtres de Sénèque*, imprimée à Paris en 1681, que La Fontaine eut soin de donner au public après la mort de l'auteur.

On aime à s'arrêter à cette pensée, que notre célèbre fabuliste, dans les fréquentes visites qu'il devait faire à son parent et son maître, a dû, chemin faisant, s'inspirer maintes fois du magnifique paysage qu'il avait sous les yeux.

2° En 1734, nous voyons encore figurer Jean-Maurice Pinterel de Louverny, seigneur d'Etampes, Chierry et autres lieux, conseiller du roy, premier président et lieutenant général au bailliage de Chaûry, et cela jusqu'en 1773. A partir de cette date, les mots seigneur d'Etampes et premier président ne figurent plus parmi ses titres.

CURÉS D'ÉTAMPES

Les curés d'Etampes étaient des hommes recommandables par leurs capacités. Entre autres, maître Jean de Champrépus, qui meurt à l'âge de soixante-seize ans (en 1716); il administrait la paroisse depuis 1671; il avait donc quarante-cinq ans d'exercice comme curé d'Etampes. Mais le plus remarquable a été l'un de ses successeurs, M. Lecart, dont voici les titres : M. Lecart, prêtre, *curé d'Etampes, conseiller du roy, lieutenant particulier* au bailliage et siège présidial de Château-Thierry, *principal du Collège et Ecolâtre* de ladite ville (1753).

On voit figurer le nom de M. Lecart et d'un autre membre de sa famille, Madame Rousseau, sa sœur, sur le tableau des Bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu, exposé dans la chapelle.

L'abbé Hébert fait mention de M. Lecart dans la nomenclature des Régents du Collège. Voici ce qu'il en dit : « La multiplicité de ses occupations déplut à bien des gens qui s'intéressaient à l'éducation des enfants, quoiqu'il s'en soit *appliqué (sic)* avec succès. Ce M. Lecart mourut d'une maladie de langueur dont on ne pouvait découvrir la cause. On l'ouvrit après sa mort, et on lui trouva les *poumons pétrifiés.* »

PROCÈS-VERBAUX

On rencontre dans les actes de l'état-civil d'Etampes différents procès-verbaux relatifs à l'installation des Maîtres d'Ecole et des Margailliers de la paroisse. En voici un que vous me permettrez de vous citer textuellement; il est très

explicite et peut donner une juste idée de la position du maître d'école dans une commune au dix-huitième siècle :

Procès-Verbal de l'Installation d'un Maître d'École

« Cejourd'hui, premier janvier 1742, à l'issue de la messe paroissiale d'Etampes, les habitants assemblés,

« S'est présentée la personne de *Gervais Guyard*, de la paroisse de Verdilly, muni d'un certificat de bonne vie et mœurs par M. Caneau, prieur de ladite paroisse, à l'effet de remplir l'office de clerc et maître d'école dudit Etampes, lequel après avoir publiquement chanté et donné des preuves de capacité, a été unanimement reçu pour faire les fonctions dudit office, à la charge de tenir école et d'instruire les enfants de tous les habitants de la paroisse indistinctement, et ce, *depuis le 2 novembre jusqu'au 25 mars*; de sonner, de chanter les offices des dimanches et fêtes; de sonner et servir les messes de tous les jours, et aux autres charges des clercs de paroisses, suivant le règlement du diocèse, moyennant quoi les habitants seront tenus et s'obligent de lui payer par chaque mois et par chaque enfant qu'ils commettront à ses soins la rétribution ordinaire du diocèse, de lui payer et faire valoir par chacun an, *dix-huit sols* par chaque ménage, pour *son droit de clergé*, et pour *son eau bénite tous les dimanches, un morceau de pain*, comme ils le donnaient ci-devant aux autres clercs, excepté les veuves de vigneron et de manouvriers seulement, qui ne paieront que moitié desdites charges.

« Les choses ainsi convenues entre ledit Guyard et tous les habitants, qui ont signé pour la plupart, les autres ayant déclaré ne savoir signer.

« Les jour et an susdits.

« Simon, Vallée, Le Givre, G. Moussé, François Barbier, Pierre Montanbaut, A. Oudiné, François Brochard, Pierre Brochard. — Lecart, *curé*. »

Remarques

On voit à la solennité qui présidait à l'installation du maître d'école, qu'il s'agissait du personnage le plus important de la commune, après le curé (l'action du maire ou syndic n'apparaît que rarement); c'est un véritable compromis dont les contractants sont tous les habitants d'une part, et le maître d'école de l'autre; les fonctions de celui-ci sont bien déterminées, les conventions très explicites; une remarque à faire, c'est que le curé intervient et ne signe que comme chacun des habitants : on doit supposer pourtant que *la personne* de Gervais Guyard, se présentant munie d'un certificat du prier de Verdilly, était assurée d'avance de l'agrément du curé d'Etampes. — Cette espèce d'élection, après examen public des *preuves de capacité*, et sans intervention étrangère, a certes son bon côté. — Celui qui remplit *l'office de clerc et maître d'école* est l'homme de la commune, c'est la commune qui le choisit et qui le paie.

Les trois éléments de son traitement, 18 sous par ménage et par an pour droit de clergé, la rétribution ordinaire du diocèse (*15 sous peut-être ?*) par chaque mois et par chaque enfant (cinq mois par an), et le morceau de pain pour l'eau bénite tous les dimanches, ne formaient point une somme considérable.

Il faut supposer que si la réserve ménagée en faveur des veuves et des manouvriers venait encore diminuer les ressources du maître d'école, la générosité des habitants les plus aisés faisait ample compensation.

Les morceaux de pain totalisés devenaient mesures de blé, payables à la moisson, et cela de gré à gré, comme aussi au vignoble, sans doute, le *pain* se changeait en *vin* : un seau de vin à la vendange acquittait la dette de l'eau bénite.

Il n'est pas question de maison : le maître tenait école chez

lui; il recevait probablement une indemnité de la commune.

Le maître d'école, en dehors de ses fonctions, était encore arpenteur-géomètre; cette profession, très considérée jadis au village, devenait, pour le modeste instituteur, une source de profits et d'aubaines qui compensait l'exiguité de ses émoluments fixes.

Il y aurait encore bien des choses à dire sur Etampes, son Eglise, son Château, — à compléter les recherches sur l'Etat-Civil, — sur les Seigneurs d'Etampes, — au moyen des notes que nous a promises M. de Gerbrois, dont les ancêtres furent châtelains d'Etampes. La tradition s'accorde même à dire que c'est au dévouement des habitants de cette commune, que l'aieul de notre premier magistrat dut la vie au temps de la Terreur. — Reconnaissance oblige.

Nous serions heureux de nous faire l'écho des traits d'honneur et de dévouement dont nos vieux vigneronns d'Etampes nous parlent quelquefois encore.

Attendons de plus amples renseignements.

MAYEUX.

Notice sur une Boucle gauloise trouvée aux Chesneaux.

Dans les séances de janvier et de septembre 1867, M. Périn a entretenu la Société d'une plaque de ceinturon en cuivre étamé sur laquelle sont gravées, parmi les ornements qui la décorent, quatre têtes humaines vues de face et disposées en croix.

Depuis, un dessin de cette plaque a été soumis à M. l'abbé Cochet et motivé, de la part du savant antiquaire, une réponse qui provoque, sur ce curieux objet, une nouvelle discussion.

« Je reçois avec plaisir, dit M. Cochet, votre communication ; l'objet dont vous m'envoyez le dessin est une plaque de ceinturon de l'époque franque ou mérovingienne ; je n'en avais encore vu aucune sur laquelle fussent gravées quatre têtes ; j'en ai remarqué plusieurs avec une seule tête, mais l'ornement de la vôtre doit être très rare ; j'engage votre Société à faire graver cette pièce dans sa grandeur naturelle, elle est fort intéressante. »

De son côté, M. Périn s'exprime ainsi :

« J'ai trouvé cette agrafe à deux mètres de profondeur, sur la pente des Chesneaux, dans le voisinage de la voie romaine qui la traverse ; je pensais, sans en être certain, que cet objet pouvait être attribué à l'ère mérovingienne, mais depuis mon dernier voyage à Paris, le doute n'est plus possible : j'ai vu une agrafe semblable dont l'origine est bien mérovingienne au dire des savants ; j'ai constaté, par les recherches que j'ai faites, que ces sortes d'agrafes étaient assez rares ; quant aux quatre figures ciselées, mon court séjour à Paris ne m'a pas permis de m'éclairer à ce sujet, mais, à mon prochain voyage, je me propose de faire les démarches nécessaires pour en connaître la signification. »

M. Périn n'a pas eu le loisir de tenir sa promesse.

Vous m'avez engagé, et M. Périn lui-même m'y a fortement excité, à vous faire connaître mon opinion personnelle, je ne le ferai qu'avec la plus grande réserve, mon opinion n'étant pas complètement conforme à celle de ces deux messieurs ; je me hasarderai donc, malgré leur autorité, à faire remonter à l'époque gauloise, c'est-à-dire avant l'époque de l'invasion romaine, l'agrafe ou plaque qui nous occupe.

J'en cherche la preuve principale précisément dans la représentation des quatre têtes qui y sont gravées, d'une manière assez barbare, il est vrai, mais qui ne laisse aucun doute sur la nature des objets qu'a voulu représenter l'artiste ; M. Périn.

y a vu des têtes, M. Cochet également, et nous tous, Messieurs, qui avons l'original sous les yeux, y avons reconnu le même emblème.

Or, ces têtes sont évidemment des têtes humaines, et pour qui connaît et a étudié les mœurs et les coutumes des Gaulois, l'on ne sera pas étonné de voir représentés ces lugubres restes sur les ornements qui leur ont appartenu.

Strabon, d'après un témoin oculaire, Posidonius d'Apamée qui avait voyagé dans les Gaules peu de temps après la campagne de Marius contre les Cimbres, raconte que « les Gaulois, comme la plupart des peuples septentrionaux, ont des coutumes étranges annonçant leur barbarie et leur férocité, tel est, par exemple, ajoute-t-il, l'usage de suspendre au cou de leurs chevaux, en revenant de la guerre, les têtes des ennemis qu'ils ont tués et de les exposer ensuite en spectacle, attachées au devant de leurs portes. »

Diodore de Sicile constate le même usage, et M. Amédée Thierry, dans son *Histoire des Gaulois* en relatant ces deux auteurs, y ajoute des détails de mœurs qui indiquent le cas précieux que faisaient nos ancêtres de ces hideux trophées.

Toutes les nations barbares, du reste, ont toujours fait parade des dépouilles mortelles des ennemis vaincus, et de nos jours encore, nous voyons les mêmes coutumes dans presque toutes les parties du monde. Les Peaux Rouges de l'Amérique scalpent leurs vaincus ; les Sauvages de l'Australie coupent les têtes de leurs ennemis morts, les embaument ou les font sécher ; et il n'y a pas si longtemps que nos Arabes d'Afrique, que M. Périn connaît à fond, coupaient encore les têtes de nos soldats.

Les Gaulois avaient les mêmes usages, ils coupaient sur le champ de bataille les têtes des vaincus, les plantaient au haut de leurs piques ou les attachaient au cou de leurs chevaux et, parés de ces hideux trophées, rentraient triomphalement dans

leurs foyers aux acclamations d'une population fière et orgueilleuse du succès de leurs armes.

Ces têtes étaient ensuite fixées au-dessus des portes péleméle avec celles des sangliers, des cerfs ou des aurochs tués à la chasse, et toutes ces dépouilles, si elles n'étaient pas une cause de salubrité publique, exaltaient au moins l'orgueil de la nation en rappelant à chaque instant les exploits des guerriers et leur valeur dans les combats.

L'amour-propre s'attachait à la conservation de ces tristes dépouilles, les auteurs que je viens de citer nous font connaître qu'elles se transmettaient par héritage, et que leur perte ou leur aliénation était une cause de honte et de déshonneur : l'on empruntait en les engageant à son créancier, et celui qui n'eût pas satisfait à la dette contractée sur un gage aussi solennel eût encouru le mépris de ses compatriotes, ou souvent l'expulsion de sa tribu, si ce n'est même le dernier supplice,

Les sculptures gauloises sont nombreuses en France, mais elles sont postérieures à la conquête, d'en sait que dès que les Romains furent maîtres du pays, ils défendirent de couper les têtes sur le champ de bataille et d'en orner le poitrail des chevaux, aussi n'y trouve-t-on pas trace de cette coutume; mais il est à remarquer que d'une des très rares sculptures bien authentiques et peut-être unique que nous possédions des Gaulois d'avant la conquête, la constate d'une manière véritablement frappante; ce sont les bas-reliefs d'Entremont, près d'Aix, dans le département des Bouches-du-Rhône; l'un d'eux représente un guerrier gaulois farouche d'aspect, aux longues moustaches, aux cheveux tressés, armé d'une lance et monté sur un cheval au poitrail duquel se balance une tête humaine; deux autres bas-reliefs montrent des têtes coupées et suspendues. M. Rouard, auteur d'un savant Mé-

moire sur ces bas-reliefs ne leur donne pas une date postérieure à cent cinquante ans avant notre ère.

Une dernière preuve de cette coutume barbare des Gaulois, si elle pouvait paraître encore douteuse, se retrouverait sur les médailles : je n'en citerai que deux, l'une découverte assez récemment à Montfort (Sarthe), et que décrit M. Hucher, du Mans, qui a fait des médailles gauloises une étude sérieuse et approfondie, représente deux personnages, un triomphateur sur un char et un acolyte, tenant tous deux en main des têtes coupées ; l'autre, connue depuis longtemps, attribuée à Dumnorix, frère de Divitiacus, l'ami de Cicéron, représente également un personnage militaire portant une tête humaine et d'autres attributs, de même que les bas-reliefs d'Entremont ; ces deux médailles précèdent la domination romaine dans les Gaules.

Or, d'après un usage si bien établi, tellement enraciné dans les mœurs, qu'il a fallu toute l'autorité et la force romaine pour l'extirper, qu'y a-t-il de plus naturel à penser que les têtes humaines, ces féroces trophées des Gaulois, fussent représentées sur les objets leur appartenant ? et une plaque de ceinturon ou une agrafe de manteau, car l'objet qui nous occupe pourrait avoir servi à l'un comme à l'autre emploi, était un ornement assez en évidence pour que le guerrier qui s'en parait voulût étaler aux yeux la preuve de sa vaillance.

M. l'abbé Cochet nous dit bien, il est vrai, qu'il a vu quelques plaques sur lesquelles se trouvait gravée une seule tête ; mais sa lettre, d'ailleurs fort courte et dans laquelle nous ne pouvons trouver une discussion détaillée, ne nous indique pas à quelle époque appartiennent ces plaques monocéphales, il ne se prononce que sur la nôtre qu'il attribue à l'époque franque ou mérovingienne.

M. Périn, qui a vu nombre de plaques et d'agrafes appartenant au même temps, s'appuyant en outre de l'avis des

savants qu'il a consultés, s'est rallié à la même opinion ; mais je suis porté à croire que, sans avoir égard au funèbre ornement qui fait l'objet de notre examen, tous deux se sont laissés égarer par l'aspect général de la forme qui est en effet assez semblable à celle de certaines plaques que l'on rencontre dans les sépultures des Francs et des Gallo-Romains.

Les formes de toutes ces plaques sont, du reste, excessivement variées, on en trouve de rondes, de carrées, d'autres sont presque ovales avec des échancrures de chaque côté, d'autres sont très longues, et je ne vois rien de décisif dans l'agencement général de la plaque des Chesneaux, tandis qu'au contraire, le symbole qui s'y trouve inscrit me semble fixer avec une certaine précision que c'est un objet qui n'a pu être fabriqué qu'avant ou peu de temps après l'invasion romaine, c'est-à-dire à une époque où l'usage de couper les têtes sur les champs de bataille était encore en vigueur.

Les défenses des Empereurs, et plus tard l'introduction du christianisme, ont aboli les odieuses coutumes des guerriers gaulois de mutiler leurs ennemis tués dans les combats, et je ne m'expliquerais nullement un emblème aussi odieux, emblème défendu chez un peuple qui avait renoncé à cet horrible usage, tandis qu'au contraire il est parfaitement logique de le supposer quand cet usage y était en honneur.

Si cette plaque appartenait à l'époque mérovingienne, j'aimerais mieux croire avec M. Périn, qui en avait eu la pensée en premier lieu, qu'elle avait fait partie de l'équipement d'un guerrier d'une de ces bandes scythiques que la valeur des armées confédérées, sous le commandement de Mérovée et de ses généraux gallo-romains, rejetèrent au delà du Rhin.

Leurs coutumes guerrières et leurs croyances religieuses autoriseraient à le penser, et les détails si intéressants que nous a fait connaître M. Périn à ce sujet dans une de nos précédentes séances pourraient bien nous donner la clef du

lugubre dessin tracé sur la plaque des Chesneaux et sur celles qui nous sont signalées par M. Cochet.

« Les enfants des Huns, nous dit-il, s'exerçaient à la chasse
« dès leur bas âge ; ils n'étaient déclarés majeurs qu'après
« avoir tué un ennemi de leur propre main, les guerriers
« recueillaient (funeste moisson) les crânes de leurs ennemis
« morts, en faisaient des coupes ou les attachaient, dans le
« combat aux flancs de leurs chevaux ; la peau de la tête était
« suspendue à la bride du cheval du vainqueur ».

Les plaques sur lesquelles figurent des têtes humaines ne seraient-elles pas le signe constatant, selon M. Périn, que le jeune homme était déclaré majeur ? et ne devait-il pas s'empres- ser de montrer à tous la preuve de l'exploit qui le classait au rang des guerriers ? La plaque des Chesneaux constaterait alors que, dès son premier combat, celui qui la portait avait fait mordre la poussière à quatre combattants ennemis, et dès lors j'en comprends facilement la rareté signalée par M. Cochet.

Je crois, Messieurs, cette hypothèse permise, mais qui sait si elle pourra jamais se justifier ? je n'en ai pas moins cru pouvoir vous la soumettre, parcequ'elle me paraît parfaite- ment plausible et s'adapter à notre plaque si curieuse et si intéressante, et sur laquelle nous devons vivement remercier M. Périn d'avoir éveillé l'attention.

Je ne sais si cette discussion est terminée, mais pour me résumer et conclure, je dirai que l'emblème des têtes coupées appartient aux Gaulois, mais aux Gaulois précédant la con- quête romaine ; les historiens, les monuments, les médailles le prouvent surabondamment, et les objets sur lesquels il se trouve représenté, notamment la plaque des Chesneaux, ne peuvent appartenir qu'à un peuple qui pratiquait la barbare coutume de décapiter ses ennemis ; je repousse par conséquent

l'opinion qui l'attribue à l'ère mérovingienne en faisant toutefois cette concession que, si elle était de cette époque, elle n'aurait pu que faire partie de la dépouille d'un des féroces guerriers d'Attila.

BARBEY.

Analyse, par M. Moulin, de la Notice archéologique sur l'Église de Treloup, présentée par M. Boucher, instituteur à Treloup

Le travail de M. Boucher sur l'église de Treloup, que je vous ai lu dans notre séance du mois de juillet, a paru assez intéressant pour que vous ayez cru utile de confier à trois membres, MM. Barbey, Mayeux et moi, le soin d'en contrôler *de visu* tous les détails.

Nous avons reçu, chez M. l'abbé Molin, curé de Treloup, non seulement le plus cordial accueil, mais encore nous avons pu, grâce à son concours éclairé, rectifier ou compléter les données de M. Boucher; ce dernier a été invité par nous à prendre part aux opérations de notre minutieux examen.

Comme bien des monuments, l'église de Treloup n'appartient pas à la même époque; la tour, le chœur et l'abside sont du douzième siècle; le portail, la grande nef, le bas côté nous paraissent être du quinzième.

Malgré les mutilations qu'a subies l'archivolte à plein cintre, nous avons pu distinguer encore quelques-unes des sculptures qui l'ornaient: animaux fantastiques, griffons ailés, chiens ou lions, salamandres; et à gauche, trois bustes à têtes couronnées et des grappes de raisin.

« Dans le tympan, écrit M. Boucher, est représentée la Conversion de Saint-Hubert. Le chasseur occupe le milieu de la scène, un genou en terre, saisi d'étonnement et de frayeur à la vue du cerf mystérieux qui se dresse devant lui, une

croix de feu entre les rameaux de son bois ; le cheval est rejeté en arrière ; l'écuyer se tient à l'écart ; la meute éparse, çà et là, semble partager l'effroi de son maître ; au-dessus apparaît l'ange portant l'étole légendaire ; le fond est garni d'arabesque d'un goût douteux. »

Les faces latérales du pilier prismatique sur lequel s'appuie le tympan, représentent les principaux attributs des litanies : *Electa ut sol* ; *Lilium candidum*, *Turris Davidica*, etc. ; le tout est entouré d'une cordelière sinueuse ; les sculptures du bas paraissent reproduire les emblèmes des litanies, emblèmes séparés par un phylactère décoratif ; sur la partie antérieure des pieds droits on distingue encore des guirlandes, des torsades, des feuilles fantastiques ; sous les impostes, deux petits encadrements trilobés présentent d'un côté le martyr de Saint Sébastien, et de l'autre Saint Jacques de Compostelle.

Une pierre, qui nous a paru avoir été rapportée et qui a dû servir d'antéfixe, soit au haut du pignon, soit au porche, forme le couronnement de l'archivolte ; cette pierre représente un personnage allé terrassant un autre personnage. On peut y voir l'archange terrassant le démon.

Sur les portes rectangulaires, à angles arrondis, de l'époque de Louis XII, ont été sculptés des médaillons à têtes humaines coiffées à la mode du quinzième siècle ; sur d'autres panneaux sont des têtes de fous, de griffons, de salamandres, etc.

« A l'intérieur, dit M. Boucher, le plan est loin d'être régulier ; le bas-côté de droite (celui de la Vierge) a les mêmes dimensions que la nef centrale ; sa voûte est plus basse, mais le fond du sanctuaire vient aboutir sur la même muraille que le grand chevet ; il n'y a point d'abside, à proprement parler, mais bien deux sanctuaires, deux chœurs, deux vaisseaux accolés ; il n'y a pas non plus de transept dans les parties latérales.

« La nef centrale offre un beau coup d'œil par la hauteur

de sa voûte, la longueur du vaisseau, l'élançement pittoresque de l'arc triomphal et l'enfoncement mystérieux de l'abside qui paraît d'autant plus éloignée que les arcades sont peu ouvertes et très élevées. Cette nef est composée de quatre arcades qui s'appuient sur des piliers carrés dont les faces sont dépourvues de moulures et les chapiteaux garnis de simples rebords saillants. L'archivolte est peu ornée. Des arêtes de la voûte partent trois arceaux prismatiques qui se croisent quatre à quatre à des clefs de voûte assez bien ornées. »

Le chœur occupe la quatrième arcade ; il s'ouvre par un arc ogival ; la voûte est plus basse que la nef ; la clef est une longue pierre sur laquelle a été sculpté Saint Médard, patron de la paroisse, armé de la crosse pastorale. Le sanctuaire a exactement la même forme que le chœur, l'arcade de gauche a été sacrifiée pour l'établissement de la sacristie.

Les quatre premières fenêtres du bas-côté de droite ont dû avoir des meneaux, car on aperçoit encore sur la muraille trois montants en pierre, ornés d'élégantes moulures ; les deux fenêtres suivantes sont divisées par un meneau ; on y remarque un cœur et des trilobes ; enfin la fenêtre du fond, qui s'ouvre sur l'autel, est coupée en trois parties dans sa hauteur par des meneaux terminés à plein cintre et surmontés de trois roses. Le vitrail de cette fenêtre est une œuvre du quinzième siècle ou du seizième.

« Le sujet, dit M. Boucher, est la Nativité de Notre Seigneur. Au milieu est la Sainte Vierge en extase devant le Dieu Rédempteur qu'elle vient de donner au monde ; à droite est Saint Joseph une lanterne à la main ; à gauche, un berger prêt à adorer son Dieu et portant une brebis sous le bras. La crèche se voit dans la partie centrale avec ses ruines de temple grec, donnant asile à deux animaux domestiques dont les têtes sont fort expressives. Enfin, dans un compartiment supérieur, mais bien mutilé, est figuré le Père Eternel assis

sur un trône de nuages pendant que, dans le lointain, vers la gauche, apparaissent des bergers qui franchissent les montagnes et se hâtent d'apporter au Dieu naissant le tribut de leurs adorations. »

Le bas-côté de gauche étroit, couvert en planches de futaillies, ainsi que la chapelle dédiée à Saint Sébastien, n'a rien de remarquable ; sur un pilier existaient des inscriptions mortuaires qui ont été recouvertes par le badigeon.

L'urne des fonts baptismaux est une pierre cubique dont le fond a été arrondi en cuvette ; des salamandres et des feuilles galbées en décorent les angles ; sur chacune des faces est un écusson saillant ; fleurs de lys, armoiries symbolisant la France et la Bretagne. Ne peut-on reconnaître qu'il y a là une idée toute patriotique ? L'union de Louis XII avec Anne de Bretagne ? Le couvercle de l'urne est divisé en six panneaux rectangulaires dont quatre portent des têtes d'homme, de femme ou de génie, œuvre du même artiste qui a sculpté les médaillons de la porte extérieure de l'église ; les deux autres panneaux représentent des têtes lançant de leur bouche des traits fleurons ; il y en a deux qui tiennent suspendue une barre transversale de la forme d'une corniche. Ce ne sont pas les seules sculptures que possède l'intérieur de l'église ; le rétable de l'autel de Saint Sébastien, les stalles du bas chœur, le confessionnal et la chaire ont également des ornements qui ne remontent plus au-delà de Louis XV.

Nous n'avons pas refusé à M. Boucher les éloges que méritait son travail ; il ne nous a point caché qu'il en avait puisé les éléments dans les notes de M. le curé de Treloup, prédécesseur de M. l'abbé Molin, et dans les conversations qu'il avait eues avec ce diocésain ecclésiastique ; pour le récompenser, sur ma proposition, vous avez bien voulu, Messieurs, le nommer associé libre ; cette distinction excitera, je l'espère, le zèle de ses collègues.

Treloup est, du reste, un pays privilégié ; pendant que nous examinions les sculptures qui ornent la façade de l'édifice, quelques enfants, s'étant approchés, nous en donnaient l'explication, et comme nous nous étonnions qu'ils sussent lire ce livre de pierre. « C'est M. le curé, nous dirent-ils, qui nous les a fait remarquer et nous les a expliquées ». Vous devez penser, Messieurs, qu'en votre nom nous nous sommes empressés de féliciter M. l'abbé Molin et, pour notre part, nous conservons le plus agréable souvenir de sa bienveillante réception et des aperçus aussi judicieux que savants qu'il nous a ouverts.

MOULIN.

Note sur un Landier ou Chenet du quinzième siècle

Les meubles les plus simples et les plus vulgaires ont le don de fixer notre attention quand ils appartiennent à une autre époque et qu'ils nous rejettent vers le passé en nous faisant rêver aux mœurs et aux coutumes de nos ancêtres ; c'est à ce titre, Messieurs, que j'ai été amené à vous signaler un chenet ou landier en fer forgé du quinzième siècle, que j'ai découvert à Brasles chez le sieur Jacob, marchand de bois à la Briqueterie.

Ses formes sont lourdes, massives et prouvent que nos pères avaient besoin de supports vigoureux et solides pour appuyer les monceaux de bûches qu'ils entassaient dans les énormes cheminées qui, de leur temps, décoraient les vastes appartements dont les ruines de nos vieux châteaux nous offrent encore de si curieux spécimens : il se compose d'une tige soutenue par deux pieds séparés par une arcade trilobée ; la partie supérieure offre, sur le devant, le relief d'un moine coiffé de son capuchon et tenant contre sa poitrine un livre

fermé ; cette statuette repose sur une espèce de corniche en forme de clou qui s'évide pour retomber sur un piédestal à six pans irréguliers dont le devant est orné d'un clou prismatique et d'un clou carré beaucoup plus grand qui correspond avec la branche de support se trouvant par derrière ; au-dessous s'ouvrent les pattes du chenet qui figurent la pointe d'un cœur renversé.

Cet objet a quarante-cinq centimètres de hauteur et ressemble entièrement, par le caractère, à des landiers de la même époque qui figurent au Musée de Cluny ; le travail en est grossièrement exécuté, et il est probable qu'il n'était pas destiné à figurer dans la cheminée de l'appartement d'un riche et noble seigneur ; en effet, M. Viollet Leduc nous apprend que les landiers qui devaient être placés dans les appartements étaient souvent fort riches, ornés de brindilles de fer estampé, soudées sur la tige, de pièces de forge finement exécutées, mais que cependant on rencontrait peu de landiers antérieurs au quinzième siècle qui eussent quelque valeur comme travail.

Cependant l'on sait que sous Charles V, en 1366 on fit, pour les cheminées, des chenets en fer ouvré, et que ceux du Louvre, dans la chambre de la Reine, pesaient 198 livres et avaient coûté 26 livres 13 sols.

La Renaissance qui n'avait pas, comme de nos jours, proscrit les larges et hautes cheminées, nous a laissé des landiers d'une forme et d'une exécution véritablement artistiques ; il en est quelques-uns qui offraient une particularité digne de remarque et dont les traces ne sont peut-être pas encore perdues de nos jours dans les campagnes éloignées de Paris ; certaines paires de landiers, outre les crochets étagés sur leur tige et destinés à supporter les broches, offraient à leur extrémité supérieure des supports souvent à double branche, en forme de corbeille grillagée ; c'est dans cette corbeille que

l'on mettaît les plats et les vases que l'on désirait conserver chauds avant de les servir, et quand on voit au Musée de Cluny ces vénérables ustensiles garnis de leurs nombreux crochets à broche et de leurs corbeilles, on ne peut s'empêcher de penser aux vastes et plantureux rôtis qu'ils étaient destinés à supporter, sans mêler toutefois à ce sentiment de satisfaction culinaire, le souvenir de la large hospitalité qui s'exerçait dans les grands châteaux et les nobles demeures.

Notre modeste chenet n'éveille pas d'aussi séduisantes idées, mais l'attachement qu'a pour lui M. Jacob, qui n'a pas voulu s'en dessaisir parce que, nous a-t-il dit, c'est un meuble de famille qu'il a toujours vu chez sa grand'mère, nous en a donné d'autres, ce sont celles du foyer domestique et de la religion de la famille, et certes, elles valent bien les pensées gastronomiques que peuvent faire naître les plus riches landiers de la Renaissance.

BARBEY.

Note sur la Télégraphie du Moyen-Age dans le Département de l'Aisne.

Des chaînes à crémaillères viennent d'être trouvées à Brécy, sur la motte dite « Butte de la Lampe » (selon le cadastre).

Ces chaînes, accompagnées d'une épée, d'un louchet, d'une très petite louche, en fer fortement oxidé, se trouvaient enfouies à quelques décimètres dans un sol couvert de broussailles et de grès et qui n'a jamais été cultivé.

Le même appareil de chaînes à crémaillères a été trouvé, il y a un an environ, sur un monticule inculte et sauvage situé à l'extrémité des « Usages » de Bézu, et regardant d'un côté vers Brécy, et de l'autre vers Epieds.

La motte d'Epieds, ancien château détruit dont il ne reste plus que des souterrains, correspondait avec le guet placé sur la butte des Usages de Bézu, qui correspondait lui-même avec

le Donjon de Coincy, nommé « Belle-Motte », *infra donjonem qui dicitur Belle-Motte* (Cartulaire de Coincy).

Ce donjon de Coincy, qui existait avant la fondation de l'abbaye, en 1702, correspondait avec celui d'Oulchy-le-Château, au moyen d'un petit donjon intermédiaire bâti sur « la Motte du Moulin à Vent », laquelle est située entre Coincy et Armentières, sur le point culminant indiqué par la carte du dépôt de la guerre.

Belle-Motte, dans la langue du moyen-à e, veut dire lieu fortifié. Mais entre les mottes fortifiées, il y en avait d'intermédiaires qui ne l'étaient pas et sur lesquelles on élevait une charpente provisoire pour y placer le guet et les signaux.

Telle était la « Butte de la Lampe » à Brécy.

Tous les instruments découverts font comprendre que les signaux étaient donnés la nuit avec des flammes, le jour avec de la fumée. On pouvait former une espèce d'alphabet d'après une convention préalable.

Les Russes font encore usage de ce genre de télégraphe dans leurs possessions du Caucase.

Une expérience que nous avons faite semble démontrer que tous ces lieux de signaux ne pouvaient guère être placés à plus de trois ou quatre kilomètres les uns des autres, et encore toute transmission devenait impossible s'il faisait un peu de brouillard.

Malgré des recherches minutieuses, notre zélé collègue, M. Barbey, n'a pu rien trouver sur l'usage de ces signaux dans notre localité.

Les débris de ceux de Brécy et de Bézu ne paraissent pas remonter au-delà de la guerre des Anglais au quatorzième siècle.

Bien des mottes que l'on a cru contenir des sépultures gauloises ne sont que des mottes ayant servi à la transmission des signaux, surtout dans les pays de plaines.

A. DE VERTUS.

Résumé des Travaux de la Société pendant l'année 1868

présenté par M. HACHETTE, Président

Messieurs et chers Collègues,

Nos Statuts imposent à votre Président le devoir de faire chaque année devant vous, au moment où il vous remet ses pouvoirs, la revue rétrospective des études et recherches qui vous ont occupés pendant l'année; sage disposition réglementaire qui, en reportant nos regards vers les progrès accomplis, nous trace la route à suivre pour avancer d'un pas rapide et sûr dans l'exploration de l'histoire aussi intéressante que peu connue de notre belle contrée. Ce devoir qui m'incombe encore une fois, grâce à la constance trop peu méritée de vos suffrages, ce devoir, dis-je, vous me le rendez facile par les communications et lectures pleines d'originalité qui font le charme habituel de nos séances mensuelles. Parmi ceux de nos Collègues dont les travaux nous ont le plus intéressés cette année, je ne serai que l'écho de votre gratitude en nommant MM. Barbey, Besnard, Delaporte, Germain, Louise, Malnory, Marsaux, Mayeux, Moulin, Périn, de Puysegur, Rollet et de Vertus.

C'est justice de les citer ici avec honneur, car c'est à eux que nos Annales de 1868 devront surtout leur intérêt.

M. Barbey s'est occupé, avec M. Périn, de la boucle de ceinturon trouvée aux Chesneaux sur l'emplacement présumé d'une voie romaine ou gauloise; cette boucle était-elle franque? était-elle gauloise? Le doute était permis, lorsqu'on apprit qu'une boucle presque entièrement semblable avait été découverte par notre collègue M. le marquis de Puysegur aux environs de son château de Buzancy, dans une sépulture mérovingienne; ainsi s'est trouvé éclairci un fait archéologique qui n'est certes pas sans intérêt.

M. Barbey a encore soumis à la Société un os de bœuf

fossile trouvé dans le lit de la Marne ; c'est une partie d'humérus recouvert d'une belle patine. On voit, par les grandes dimensions de ce fragment, qu'il a appartenu à un *bos primigenius*. Il provient du diluvium, formation quaternaire.

M. Bénard, des Chesneaux, dans ses trop rares apparitions au milieu de nous, a payé son tribut à la Société en l'entretenant des remarquables travaux du Comité archéologique de Senlis. Il a bien voulu, en outre, la faire profiter de ses relations avec M. l'abbé Cochet, en lui rapportant le sentiment de l'éminent archéologue sur la boucle mérovingienne étudiée par MM. Barbey et Périn.

M. Delaporte, curé de Nogentel, a entrepris des fouilles intéressantes dans sa paroisse, au lieu dit *la Maison Forte* ; déjà il a soumis à la Société huit pièces trouvées dans ces fouilles et une matrice de sceau d'une belle conservation, à l'agneau triomphant, où on a cru lire le nom d'un Jean de Neslès, Clerc. Espérons que M. le curé de Nogentel continuera ses recherches et retrouvera l'origine de cet objet curieux.

M. le docteur Germain, notre regretté collègue, a fait connaître à la Société des faits et recherches qui, sans être inédits, avaient pour l'histoire du pays une véritable importance. D'après M. Donet, de la Société archéologique de l'Orléanais, il nous a révélé l'existence d'une charte de Charles-le-Chauve, de 853, où l'on trouve l'organisation administrative des cinq *pagi* dont se composait, à cette époque, le pauvre royaume du pauvre roi, savoir: le *pagus Landuneusis*, le *pagus Porcianus*, le *pagus Suessonicus*, le *pagus Vadisus*, le *pagus Urcisus*. L'évêque Pardule, le comte Altmar, le comte Théodocré gouvernaient ces provinces au nom du Roi, sous le titre de *Missaticii*. Ne sont-ce pas là de précieux jalons pour retrouver les traces de notre histoire locale sous les Carlovingiens, et pénétrer peut-être le mystère de cette forteresse de premier ordre qui se

dresse comme une énigme au-dessus de la ville de Château-Thierry ?

Vous devez à M. Louïse, que ses importantes fonctions éloignent trop souvent de nos séances, une Notice sur les travaux de la Société de géographie de Vienne, en Autriche ; vous lui devez encore quelques bons ouvrages dont il a bien voulu enrichir notre Bibliothèque naissante.

M. Malnory, Inspecteur des Ecoles primaires, n'a pas perdu de vue l'appel que lui a fait la Société. Malgré ses nombreuses occupations, il a puissamment contribué à éveiller le goût de l'Archéologie chez les instituteurs de l'arrondissement. Vous avez vu avec intérêt les notes fournies par M. Maréchal sur l'église de Bruyères, celles de M. Gobancée sur les antiquités de Montigny-l'Allier, celles de M. Boucher sur l'église de Treloup. Par ses rapports continuels avec les instituteurs autant que par son propre savoir, M. Malnory apportera toujours un concours précieux à vos efforts ; c'est pour moi un devoir de l'en remercier en votre nom.

Vous avez pu craindre qu'un de nos Collègues, éminent par le savoir et l'art de bien dire, sacrifiât l'histoire et l'archéologie à des études d'un autre genre, notamment aux charmes de l'horticulture ; rassurez-vous, M. Marsaux a dû trop de triomphes, dès son enfance, à la culture des belles-lettres pour nous être infidèle ; il reviendra, il est déjà revenu à ses premières amours ; il s'apprête à combattre notre honorable Vice-Président, habile et redoutable joueur, comme vous savez, à propos d'Orcus, ce dieu ou demi-dieu fraîchement restauré, qui a déjà le désagrément d'entendre contester sa divinité ; comptez, Messieurs, sur un vaillant tournoi entre de tels athlètes.

Après M. Marsaux, dans l'ordre alphabétique, je rencontre parmi nos plus zélés collaborateurs notre dévoué et patient archiviste-numismate, qui s'est acquis, cette année, de nou-

veaux droits à votre reconnaissance par ses consciencieuses recherches ; plusieurs chartes inédites du seizième siècle concernant des localités de l'arrondissement ont attiré son attention, et il les a déchiffrées avec un soin de bénédictin, aidé pour l'une d'elles par notre savant bibliothécaire ; le fruit de cette heureuse collaboration ne tardera pas à paraître dans nos Annales.

M. Mayeux s'est encore occupé d'un travail général sur la commune d'Etampes. Vous avez entendu la lecture de la première partie à votre séance d'avril dernier, et notre collègue ne trompera pas le désir que vous avez manifesté d'en entendre la suite. M. Mayeux a eu en outre l'occasion de rétablir exactement l'attribution d'une planche gravée de l'œuvre de Larmessin, trouvée à Jaulgonne ; il a démontré qu'il ne s'agissait pas du portrait du grand Turenne, comme on l'avait d'abord supposé, mais du duc de la Meilleraie, l'époux infortuné d'Hortense Mancini, fait duc de Mazarin à la mort du cardinal, et grand-maître de l'artillerie, comme l'illustre maréchal de La Meilleraie, son père.

Enfin, notre digne collègue nous a décrit et classé un grand nombre de pièces de monnaie, médailles et méreaux trouvés dans l'année sur le sol de l'arrondissement.

Mais j'allais oublier son meilleur titre à notre gratitude, le service qu'il a rendu à notre Société en lui procurant la collaboration active de notre nouveau collègue, M. Moulin. A peine associé à nos travaux, M. Moulin a bien voulu compléter notre Secrétaire, devenu trop rare à nos séances. Il nous a en outre signalé une mine aussi riche qu'inexploitée de recherches curieuses, en appelant notre attention sur les filigranes des anciens papiers. Ces filigranes ont été, cette année, pour M. Matton, archiviste du département, l'occasion d'un travail très apprécié et d'une haute distinction. Grâce à ses judicieuses observations publiées dans les Mémoires de la

Sorbonne, aucun de nous ne maniera dorénavant d'anciennes archives sans porter son attention sur les filigranes du papier, source féconde d'enseignements.

Remercions enfin M. Moulin de sa monographie de l'église de Treloup, travail intéressant qu'il a résumé pour nos Annales, avec le concours de MM. Barbey et Mayeux, sur les notes rédigées avec autant de soin que d'élégance par notre collègue, M. Boucher, instituteur à Treloup.

Vous êtes peut-être surpris, Messieurs et chers Collègues, de la longueur de cette Revue rétrospective que je m'efforce pourtant de faire courte ; j'en suis surpris moi-même, mais je suis loin de m'en plaindre ; on est trop porté à médire des Sociétés savantes, à leur reprocher de produire trop peu ; l'étendue de ce compte-rendu nous met à l'abri d'une telle critique, d'autant plus que j'omets à dessein, pour ne pas abuser de votre bienveillante attention, bon nombre de communications intéressantes dont vous avez gardé le souvenir, et que nos procès-verbaux mentionnent.

Mais je ne dois rien omettre des labeurs persévérants consacrés par nos Collègues à l'heureux développement de notre association. C'est à ce titre que je dois insister ici sur les soins habiles et constants que notre honorable Trésorier n'a cessé de donner à la gestion de nos finances ; vos votes ont proclamé la parfaite régularité de ses écritures et vos remerciements unanimes. Je vous ai dit d'ailleurs, l'heureuse trouvaille archéologique faite par M. Périn dans sa propriété des Chesneaux, et les intéressantes observations que cette trouvaille nous a values de la part de M. l'abbé Cochet, de M. de Puy-ségur, de M. Barbey et de M. Périn lui-même ; aucun de vous, enfin, n'a oublié ses comptes-rendus des ouvrages offerts à la Société, notamment ses analyses de la *Revue Africaine*, ce substantiel journal des exhumations poursuivies par la France dans l'antique civilisation implantée par les

Romains sur la terre des Pharaons. Vous voyez par là que si notre digne Trésorier administre notre budget avec autant de succès que de zèle, ce n'est pas aux dépens de la science.

Un autre de nos Collègues, malgré ses fonctions multiples, n'a pas laissé que de contribuer efficacement à l'intérêt de nos séances. Je veux parler de M. Rollet, qui, à plusieurs reprises, a bien voulu mettre sous les yeux de la Société des médailles, livres et autres objets présentant, pour nos localités, un intérêt historique ou archéologique.

Personne ne peut mieux que M. Rollet, que ses fonctions officielles appellent à toutes les ventes de quelque importance, nous renseigner de science certaine sur les raretés inédites de l'arrondissement ; à ce titre seul, son concours nous serait précieux

Pour clore cette Revue de l'année 1868 et acquitter la dette de reconnaissance de la Société envers ceux de ses Membres qui lui consacrent, avec le plus de dévouement, leur temps et leur science, il ne me reste plus, Messieurs, qu'à vous rappeler les travaux de notre cher Vice-Président.

M. de Vertus, vous le savez, a rassemblé depuis longues années une foule de documents inédits dont la publication pourrait jeter un grand jour sur notre histoire locale. Malheureusement, il n'a pas tout le loisir nécessaire pour mettre en œuvre tous ces matériaux patiemment amassés ; il y puise cependant de temps à autre de curieuses révélations dont la Société profite ; c'est ainsi que cette année il en a tiré de solides arguments en faveur d'une opinion repoussée jusqu'ici par la plupart des historiens et géographes qui s'accordaient, on ne sait trop pourquoi, à placer dans le Hainaut la principauté des Condés ; d'après M. de Vertus, cette illustre maison princière n'aurait jamais possédé d'autre principauté que celle de Condé-en-Brie.

Indépendamment de cette importante étude qui rend à

notre Brie champenoise un des beaux fleurons de sa couronne, vous devez encore à notre honorable Vice - Président des observations aussi neuves qu'ingénieuses sur les monticules sémaphoriques qu'il a reconnus et relevés sur la ligne de Château-Thierry à Soissons; il a, vous vous le rappelez, complété et confirmé très heureusement ses premières conjectures à cet égard, en découvrant et en mettant sous vos yeux un appareil en fer, bien conservé, qui semble n'avoir pu servir qu'à la suspension et à la manœuvre des signaux de nuit.

Nous voilà, grâce à M. de Vertus, sur les traces des lignes télégraphiques du moyen-âge; il ne s'agira plus que d'étudier, d'après le cadastre, les lieux dits comprenant des monticules naturels ou artificiels dont les sommets sont en vue les uns des autres; et il sera prouvé une fois de plus que la topographie est la meilleure base des études historiques et archéologiques, vérité incontestable que M. de Vertus avait déjà mise en évidence, en appelant votre attention sur les nombreux lieux dits portant la dénomination de *Fosse aux Morts*; on a beaucoup de chances, en pratiquant des fouilles sur les points ainsi dénommés, pour y découvrir d'anciennes sépultures ou des puits funéraires.

J'en ai dit assez, Messieurs, pour vous montrer que l'amour de la science et le goût des choses de l'esprit grandissent parmi nous d'année en année, et que notre Société gagne chaque jour en importance à mesure qu'elle étend le champ de ses recherches et sa sphère d'action. Pleine justice lui est rendue, d'ailleurs, par ses juges compétents, et nous n'avons eu cette année aucune démarche à faire pour obtenir la subvention qui nous avait été accordée en 1867. Le Ministre n'a pas hésité davantage à revêtir de sa sanction nos nouveaux Statuts, qui portent à quarante le nombre de nos Membres titulaires, et nous autorisent à nous attacher un nombre illimité de Membres correspondants ou honoraires et d'Associés libres.

Enfin, la plupart des Sociétés savantes qui s'occupent d'histoire et d'archéologie locales entretiennent avec nous des relations suivies où nous puisons à la fois d'utiles enseignements et d'excellents exemples. Plus de trente Sociétés ou Académies nous adressent régulièrement leurs publications en échange des nôtres.

Vous le voyez, Messieurs et chers Collègues, l'année 1869 commence heureusement ; saluons son aurore en nous promettant de tout faire pour le succès de notre Compagnie, et n'oublions jamais que vouloir c'est pouvoir.



Situation de la Caisse au 31 décembre 1868

présentée par M. PÉRIN, Trésorier de la Société

R E C E T T E S

	1868	Il restait en Caisse au 31 décembre 1867	1173 f. 65 c.
Octobre	9	Reçu de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique sur l'exercice de l'année 1868	300 » »
Janvier	11	Reçu, sur l'intérêt payable au mois de mai, de deux Obligations du Crédit Foncier, frais de nég ^{re} payés.	44 90
Novembre	1 ^{er}	Reçu l'intérêt de 2 Obligations du Crédit Foncier de France	25 » »
Décembre	31.	Cotisations de MM. les Membres titulaires	360 » »
Id.	31	Cotisations de MM. les Membres correspondants	55 » »
		Quatre Diplômes de Membres titulaires	20 » »
Total des Recettes de l'année, au 31 décembre . .			1948 55

D É P E N S E S

Janvier	9	Payé à M. l'abbé Buirette pour timbres-poste et frais de bureau	4 » »
Id.	9	Donné au Concierge de la Mairie, à titre d'étrennes, pour l'année 1867	5 » »
Mai	7	Payé à M. Bailleux pour fourniture de bois et autres objets à la Bibliothèque	9 20
Id.	7	Payé à M. Poirié, pour deux copies des Statuts	9 » »
Juin	10	Frais de ret ^{our} d'une traite sur M. l'abbé Hilaire	1 95
Id.	26	Frais de timbres-poste pour réclamations des cotisations de l'année 1867	2 20
Juillet	23	Affranchissement des lettres d'avis de nomination, envoi des Statuts et des Diplômes, enveloppes et papier	17 20
Octobre	9	Un timbre de 50 c. pour recevoir le mandat du Ministre.	» 50
Id.	10	Payé à M. Renaud, pour 300 exempl. des Annales 1867.	228 » »
Décembre	3	Payé à M. Barbey, pour chauffage à la Bibliothèque	» 50
Id.	4	Payé à M. Renaud une facture des lettres de convocation (lettres, bandes et affranchissement) pour 1868	63 » »
Id.	9	Timbres-poste pour réclamations des cotisations 1868	3 60
Id.	28	Payé au Commissionnaire chargé du recouvrement, en ville, des cotisations annuelles	2 » »
Id.	30	Donné au Concierge de la Mairie, à titre d'étrennes, pour l'année 1868, papier et plumes	5 50
Total des Dépenses pour l'année 1868			353 65

Total de la Caisse, les Dépenses payées, au 31 décembre 1868. 4594 90

NOMS DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ



BUREAU

MM.

- HACHETTE, Ingénieur des Chemins de Fer, à Gland, membre du Conseil général de l'Aisne, *Président*.
DE VERTUS, Maire de Brécv. *Vice-Président*.
L'Abbé BUIRETTE, Curé de Gland, *Secrétaire*.
RENAUD, Imprimeur à Château-Thierry, *Vice-Secrétaire*.
BARBEY, à Château-Thierry. *A chiviste Bibliothécaire*.
MAYEUX, à Etampes. *Conservateur des collections et objets d'art*.
PÉRIN, à Château-Thierry, *Trésorier*.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

- FERRAND, Préfet de l'Aisne, *Président d'honneur*.
DE WATRIGANT, Sous-Préfet de Château-Thierry, *Président d'honneur*.
DE GERBROIS, Maire de Château-Thierry, *Président d'honneur*.
L'Abbé GUILLOT, Curé d'Essômes.
MAILLARD, Notaire à Château-Thierry.
L'Abbé POQUET, Curé de Berry-au-Bac.
L'Abbé USSON, Archevêque de Château-Thierry.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

- Mgr BAUDICHON, Evêque de Basilite, à Courbevoie.
BÉCART, Professeur au Collège de Château-Thierry.
BÉNARD, à Château-Thierry.
BIGORNE, Maire de Marigny-en-Orxois.
CHAUVAC DE LA PLAGE, Chef de section au Chemin de Fer de l'Est.
DELOUME, à Château-Thierry.
DEMONCY-MINELLE, à Fresnes, par Fère.
DROUET, à Château-Thierry.
ENCE AIN, Avoué à Château-Thierry.
FABRE Camille, Rédacteur du journal « l'Epoque », à Paris.
GARDEUR, à Château-Thierry.
Docteur GERMAIN, à Château-Thierry.
HARANT, Agent-Voyer d'arrondissement.
L'Abbé HILAIRE, Curé de Résigny.
Comte DE LA VAULX, Maire de Villers Agron.
BARON DE LADOUCKETTE, Député des Ardennes, Maire de Viels-Maisons.
LOÏSE, Principal du Collège, à Château-Thierry.
MALNORY, Inspecteur des Ecoles, à Château-Thierry.
MARS AUX, Maire de Nesles.
MOREAU Frédéric, membre du Conseil général de l'Aisne, à Fère.
MORSALINE, Architecte à Château-Thierry.
MOULIN, à Château-Thierry.

PAILLET, Président honoraire du Tribunal de Château-Thierry
PILLE, ancien Magistrat, à Chézy-sur-Marne.
Docteur PETIT, à Château-Thierry.
POISSON, à Verdilly.
PROULLE, à Etampes.
QUEST, Juge au Tribunal civil de Château-Thierry.
ROLLET, Commissaire-Priseur, à Château-Thierry.
Comte DE ROUGÉ, au Charmel.
DE TILLANCOURT, Député de l'Aisne, à Ladoultre.
WADDINGTON, membre du Conseil général de l'Aisne, à La Ferté-Milon.

MEMBERS CORRESPONDANTS

MM.

DE BARTHELEMY, au Sceau de France, à Paris.
L'Abbé CHEVALIER, Secrétaire de Mgr de Basile, à Courbevoie.
CARRO, Bibliothécaire de la ville de Meaux.
COTTÉ, Vétérinaire à Château-Thierry.
L'Abbé GILQUIN, Econome de Saint-Charles, à Chauny.
L'abbé HERBERT, Secrétaire de Mgr de Basile, à Courbevoie.
L'Abbé LAMBERT, Vicaire de Notre-Dame-des-Victoires, à Paris
L'Abbé LAPORTE, Curé de Nozentel
L'Abbé LEBLANC, Curé de Pavant.
MACIET, à Château-Thierry.
Vicomte DE MONTESQUIEU, Membre du Conseil général de l'Aisne,
à Longpont.
PERRIN, Président de la Société archéologique de Soissons.
L'Abbé PIGNON, Curé de Mons-en-Laonnois.
POISSON, à Verdilly.
ROCOURT.
SAINT-DENIS, ancien Greffier du tribunal civil de Château-Thierry.
TELLIER, à Paris.
L'Abbé VENANT, Curé d'Epaux-Bézu.
VARIN, à Crouettes, par Charly.
VACHELET, à Paris

ASSOCIÉS LIBRES

MM.

BOUCHER, Instituteur à Treloup.
GOBANCÉE, Instituteur à Montigny-l'Allier
PLATEAU, Instituteur à Brécly.

T A B L E

Procès-Verbaux des Séances de l'Année 1868

Séance de Janvier.....	page	3
Séance de Février.....		5
Séance de Mars.....		7
Séance d'Avril.....		8
Séance de Mai.....		10
Séance de Juin.....		12
Séance d'Août.....		15
Séance d'Octobre.....		18
Séance de Novembre.....		20
Séance de Décembre.....		22

Travaux et Rapports présentés à la Société pendant l'Année 1868

Notice sur une Planche de cuivre gravée représentant le portrait d'Armand de la Meilleraie, duc de Mazarin, — par M. Mayeux.....	25
Notice sur Etampes (1 ^{re} Partie), — par M. Mayeux.....	29
Notice sur une Boucle gauloise trouvée aux Chesneaux, — par M. Barbey.....	38
Analyse, par M. Moulin, de la Notice archéologique sur l'Eglise de Treloup, présentée par M. Boucher, instituteur à Treloup, — par M. Moulin.....	45
Note sur un Landier ou Chenet du quinzième siècle, — par M. Barbey.....	49
Note sur la Télégraphie du moyen-âge dans le département de l'Aisne, — par M. A. de Vertus.....	51
Résumé des Travaux de la Société pendant l'année 1868, — par M. Hachette.....	53
Situation de la Caisse au 31 décembre, — par M. Périn.....	61
Liste des Membres de la Société.....	62